



Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement



# Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures







Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement

# Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures





## Table des matières

Avant-propos conjoint d'Andris Piebalgs, commissaire européen, et de Philippe Maystadt, président de la Banque européenne d'investissement	4
Message conjoint des coprésidents du comité de pilotage	6
Message du président du comité de gestion	8
Objet et mécanisme du Fonds	10
Objet et mécanisme du Fonds	11
↳ Objet et mécanisme du Fonds	11
↳ Structure de gouvernance	12
↳ Critères d'admissibilité des opérations de subvention	15
↳ Demandes de subvention et procédure de traitement des projets	16
Résultats opérationnels	18
Vue d'ensemble 2007-2009	19
↳ Localisation des opérations approuvées	19
↳ Récapitulatif des résultats opérationnels 2007-2009	20
↳ Liste des opérations approuvées sur la période 2007-2009	21
↳ Opérations approuvées par type de subvention	23
↳ Effet de levier ou multiplicateur	24
↳ Opérations approuvées par secteur	25
↳ Opérations approuvées par région	25
↳ Total des décaissements sur la période 2007-2009	26
Activité en 2009	30
↳ Opérations approuvées en 2009	30
↳ Projets ayant reçu une approbation de principe en 2009	43
Perspectives pour 2010	45
Opérations de subvention sur la période 2007-2008 : mise à jour	46
Annexes	58
↳ États financiers certifiés	59
↳ Liste des donateurs, de leurs représentants et des contributions reçues au 31 décembre 2009.	68
↳ Composition du comité de pilotage	69
↳ Groupe des bailleurs de fonds	71
↳ Liste des pays africains admissibles	72
↳ Liste des acronymes	73
↳ Contributions au rapport annuel et remerciements	74



## Avant-propos conjoint

### d'Andris Piebalgs, commissaire européen, et de Philippe Maystadt, président de la Banque européenne d'investissement

En 2009, la crise économique et financière mondiale a frappé de plein fouet les pays en développement, et notamment ceux d'Afrique. Après avoir avoisiné 2 % en 2009, les taux de croissance pourraient atteindre environ 3 % en 2010, ce qui est très inférieur au niveau de développement économique requis pour parvenir à une réduction notable de la pauvreté.

Les infrastructures sont cruciales pour le développement de l'Afrique. Des études récentes ont montré que les investissements dans ce secteur représentaient la moitié de son taux de croissance de 6 % avant la crise<sup>1</sup>. Les besoins de financement en faveur des infrastructures africaines restent immenses. Pour l'Afrique subsaharienne seule, ils sont estimés à quelque 60 milliards d'EUR par an sur les dix prochaines années. Si deux tiers au maximum de ces besoins sont déjà couverts

par des sources de financement public et privé nationales et internationales, le solde reste à financer. Étant donné l'importance capitale que revêt ce secteur pour le développement économique et social de l'Afrique, qui constitue un axe majeur de la stratégie engagée par la Commission européenne en réponse à la crise financière, les infrastructures régionales occupent aujourd'hui un rang élevé sur l'échelle des priorités.

Comme elle l'avait annoncé au Conseil en mai 2009, la Commission européenne a décidé en novembre d'allouer 200 millions d'EUR supplémentaires au Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, dont la BEI est le gestionnaire. Cela porte sa contribution totale à 308,7 millions d'EUR. La Commission a également invité les États membres de l'Union européenne à s'associer à cet effort. Nous nous félicitons donc de la décision du Royaume-Uni d'accroître sa participation de 20 millions d'EUR et de l'apport d'une contribution

<sup>1</sup> Étude diagnostique des infrastructures nationales en Afrique (AICD).



de 5 millions d'EUR par la Finlande, qui est devenue le douzième État membre de l'UE à rejoindre le cercle des donateurs.

Ces développements exigent de renforcer en parallèle la réserve de projets du Fonds fiduciaire, en instaurant une collaboration plus étroite et plus efficace entre les bailleurs de fonds et les donateurs. Sur ce plan, nous tenons à souligner les discussions engagées entre experts de la Commission européenne, de la BEI, des États membres de l'UE et du Groupe des bailleurs de fonds en vue d'améliorer l'impact de la combinaison des aides non remboursables et des prêts, de définir des propositions spécifiques pour rendre le Fonds fiduciaire plus performant et d'accélérer l'identification et la préparation de projets.

Ces efforts et ces initiatives ont permis au Fonds fiduciaire d'enregistrer d'importantes avancées en 2009, qui sont présentées en détail dans les pages qui suivent. Parmi les faits marquants de l'année, on citera notamment les contributions additionnelles susmentionnées, qui ont porté le total des contributions à 373 millions d'EUR, l'élargissement du Groupe des bailleurs de fonds avec la désignation par l'Italie de la Società Italiana per le Imprese all'Estero (SIMEST) et l'approbation formelle ou de principe<sup>2</sup> de treize opérations. À la fin de l'année 2009, vingt et une opérations ont été approuvées ou ont reçu une approbation de principe depuis le lancement du Fonds, pour un montant global de subventions de plus de 120 millions d'EUR.

Nous tenons en particulier à souligner le rôle déterminant que le Fonds fiduciaire a joué dans le financement de grands projets d'infrastructure dans les secteurs de l'énergie, des transports, des technologies de l'information et des télécommunications en Afrique, parmi lesquels figurent :

- des aménagements hydroélectriques, notamment à Félou, en Afrique de l'Ouest ;

- des interconnexions de réseaux électriques, comme l'interconnexion Bénin-Togo ou celle de Caprivi (Namibie-Zambie) ;

- des routes, des voies ferroviaires, des aéroports et des ports, tels que le corridor de Beira, les ports de Walvis Bay, de Pointe Noire et de Port-Louis, l'aéroport international Jomo Kenyatta au Kenya ou la Grande route de l'Est en Zambie ;

- le système de câble sous-marin pour l'Afrique de l'Est (EASSy), un câble en fibre optique reliant les pays d'Afrique australe et orientale au réseau international de communications,

- et des études préliminaires pour les projets de centrale hydroélectrique à Sambangalou et Gouina, en Afrique de l'Ouest, et Ruzizi et Gibe, en Afrique centrale et orientale.

Tous les projets d'infrastructure soutenus par le Fonds fiduciaire font partie d'un réseau régional et constituent le socle du renforcement du développement économique et social de l'Afrique.

Nous sommes persuadés que les progrès réalisés en 2009 seront poursuivis en 2010, le cercle élargi et actif des bailleurs de fonds exploitant au mieux l'éventail d'instruments offert par le Fonds fiduciaire pour mobiliser des investissements supplémentaires, y compris du secteur privé.

<sup>2</sup> Une approbation de principe est une première décision sur l'admissibilité d'un projet.



*Lluís Riera  
directeur, politiques de développement,  
direction générale Développement  
et relations avec les pays ACP,  
Commission européenne*

*Aboubakari Baba-Moussa  
directeur, Infrastructures et énergie  
Commission de l'Union africaine*

## Message conjoint des coprésidents du comité de pilotage

Une des principales fonctions du comité de pilotage du Partenariat pour les infrastructures, composé à parité de représentants de l'Union africaine et de l'Union européenne, est de donner des orientations stratégiques au Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures.

Nous sommes très satisfaits des résultats opérationnels obtenus par le Fonds fiduciaire en 2009, qui indiquent l'approbation de onze projets sur l'année et portent le nombre total des opérations approuvées depuis le lancement du Fonds à dix-neuf<sup>3</sup>, pour un montant de plus de 96 millions d'EUR d'aides non remboursables. Ces projets, qui sont décrits plus en détail dans la suite de ce rapport annuel, sont relativement bien répartis au sein de l'Afrique subsaharienne et concernent essentiellement les secteurs de l'énergie et des transports, notamment des infrastructures portuaires, aéroport-

tuaires, routières et ferroviaires. L'année 2009 a également été marquée par des avancées dans la mise en œuvre de plusieurs recommandations émises par le comité de pilotage, notamment sur le plan du renforcement de la collaboration entre les bailleurs de fonds et le secrétariat du Fonds fiduciaire d'une part, et les partenaires africains d'autre part.

Le Fonds fiduciaire a participé directement ou indirectement, par le biais de ses donateurs, de ses bailleurs de fonds ou de son secrétariat, à plusieurs manifestations visant à promouvoir les infrastructures nationales et régionales en Afrique. On citera notamment la consultation organisée par la Banque africaine de développement (BAfD) sur sa stratégie d'intégration régionale, la conférence de haut niveau sur l'aide pour le commerce du corridor Nord-Sud organisée par trois communautés économiques régionales (COMESA, EAC et SADC), la journée « Infrastructures » de l'Union africaine et les réunions du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) portant sur son plan d'activité stratégi-

<sup>3</sup> Deux projets ont en outre reçu une approbation de principe, c'est-à-dire que le comité de gestion a émis une première décision favorable sur leur admissibilité.



que 2010-2012. La présence du Fonds fiduciaire à ces événements a également permis d'améliorer sa visibilité, laquelle devrait être encore renforcée l'an prochain grâce à l'utilisation de nouveaux moyens d'information et de communication qui permettront de faire connaître plus largement ses activités et ses projets. La participation du Fonds fiduciaire à des manifestations sur le continent africain a fourni à ses instances dirigeantes de précieux points de repère, qui orienteront leurs décisions au moment de l'identification, de l'évaluation et de l'approbation de demandes de subvention.

Par ailleurs, la Banque africaine de développement a participé activement à toutes les réunions du Groupe des bailleurs de fonds, en apportant des idées, des conseils ainsi qu'une perspective africaine sur les projets qui y étaient examinés.

Une plus grande attention a également été portée à la participation possible du secteur privé au financement de projets d'infrastructure. Plusieurs donateurs et bailleurs de fonds ont souligné la nécessité d'adopter une démarche plus proactive pour mobiliser des fonds privés, et des discussions sur le rôle de catalyseur que le Fonds fiduciaire pourrait avoir sur la contribution du secteur privé au financement de projets d'infrastructure ont été engagées avec l'ECA (*European Contractors Association*) et le Groupe de développement des infrastructures privées (PIDG).

L'an prochain, outre ses propres réunions, le comité de pilotage aura l'occasion de participer à des rencontres avec le comité de gestion, dans le but de traiter en commun des aspects d'importance stratégique pour le Fonds fiduciaire et de discuter des avancées et de l'orientation de programmes à long terme essentiels pour les infrastructures africaines, tels que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PDIA), que pilote la Commission de l'Union africaine.



Gary Quince,  
président du comité de gestion

## Message du président du comité de gestion

Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures a terminé l'année 2009 sur une note très encourageante. Les progrès accomplis par rapport à l'an passé confirment la tendance positive enregistrée depuis son lancement au milieu de l'année 2007.

Le Fonds fiduciaire est l'instrument clé du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures, un des piliers de la Stratégie UE-Afrique, qui a pour vocation d'encourager les investissements dans les infrastructures en Afrique en vue de promouvoir l'intégration et les échanges régionaux. En tant qu'instrument financier, le Fonds fiduciaire est un mécanisme qui associe les aides non remboursables octroyées par les donateurs de l'Union européenne aux prêts à long terme consentis par la Banque européenne d'investissement et d'autres institutions européennes de financement du développement. Ce panachage, qui procure un important effet de levier et apporte une forte additionnalité, permet aux promoteurs et aux bailleurs de fonds d'envisager

des investissements qui auraient été sans cela irréalisables, en raison du coût élevé des travaux préparatoires, des limites imposées sur les nouveaux emprunts des PPTÉ<sup>4</sup> ou d'une rentabilité financière sans rapport avec les avantages économiques d'un projet.

Entre la création du Fonds et la fin de 2009, le montant des contributions annoncées est passé de 87 à 373 millions d'EUR, et le nombre d'États membres de l'UE participants de neuf à douze. Outre la Commission européenne, les donateurs actuels sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

<sup>4</sup> Pays pauvres très endettés.



En 2009, un total de treize opérations a été approuvé ou a reçu une « approbation de principe »<sup>5</sup>, contre cinq en 2008. Sur la base des estimations actuelles, les 21 opérations pour lesquelles un montant d'environ 120 millions d'EUR de subventions a été approuvé à ce jour devraient générer un volume global d'investissement de près de 1,4 milliard d'EUR, ce qui représente un effet multiplicateur important.

Les subventions du Fonds fiduciaire peuvent être utilisées durant la phase de pré-investissement ou pendant la phase d'investissement d'un projet régional d'infrastructure. La subvention de 5 millions d'EUR approuvée pour le financement des travaux préparatoires d'assistance technique et de renforcement des capacités en vue de la modernisation et de la rénovation de l'aéroport international de Jomo Kenyatta au Kenya est un exemple de soutien que le Fonds fiduciaire a apporté à un projet en phase de pré-investissement en 2009. La bonification d'intérêts d'un montant de 12 millions d'EUR que le Bénin et le Togo recevront du Fonds fiduciaire pour leur permettre de financer la remise en état de lignes de transport d'électricité est un cas de subvention accordée pour assortir un prêt de conditions privilégiées.

En 2009, les décaissements ont commencé à augmenter, le Fonds fiduciaire ayant décaissé plus de 22 millions d'EUR sur l'année. Les décaissements pour des projets d'infrastructures ont tendance à être plus lents que pour des initiatives relevant d'autres secteurs, en raison du long laps de temps qui s'écoule entre le lancement d'un projet d'infrastructure et sa réalisation. La mise en œuvre de projets régionaux d'infrastructure demande encore plus de temps, car ces aménagements impliquent des procédures de consultation plus exhaustives et relèvent d'un plus grand nombre de juridictions.

<sup>5</sup> Une approbation de principe est une première décision sur l'admissibilité d'un projet.

# Gouvernance et fonctionnement





# Gouvernance et fonctionnement

## Objet et mécanisme du Fonds

Le Fonds encourage le cofinancement et la collaboration technique entre de multiples parties prenantes, s'inspirant en cela des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Consensus européen pour le développement.



Les principales parties prenantes sont : la Commission européenne et les États membres de l'UE ; l'Union africaine et les États africains ; la Banque européenne d'investissement et d'autres institutions européennes de financement du développement participantes ; la Banque africaine de développement, et d'autres donateurs et investisseurs privés potentiels.

Le Fonds partage les objectifs du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA), réseau de donateurs bilatéraux, d'organismes multilatéraux et d'institutions africaines qui soutient des initiatives dans le domaine des infrastructures en Afrique, en encourageant le partage d'informations, les bonnes pratiques et l'élaboration de projets.

En tant qu'instrument de financement, le Fonds fiduciaire peut être décrit comme un « mécanisme de panachage », c'est-à-dire une plate-forme de combinaison d'aides non remboursables octroyées par des donateurs et de prêts à long terme consentis par des bailleurs de fonds. Ce « panachage » a un effet de catalyseur de l'investissement, car il atténue les risques assumés par les promoteurs et les bailleurs de fonds et permet d'envisager des investissements dans des projets susceptibles d'avoir un impact notable sur le développement mais qui risqueraient d'être ignorés du fait de leur faible rentabilité financière.

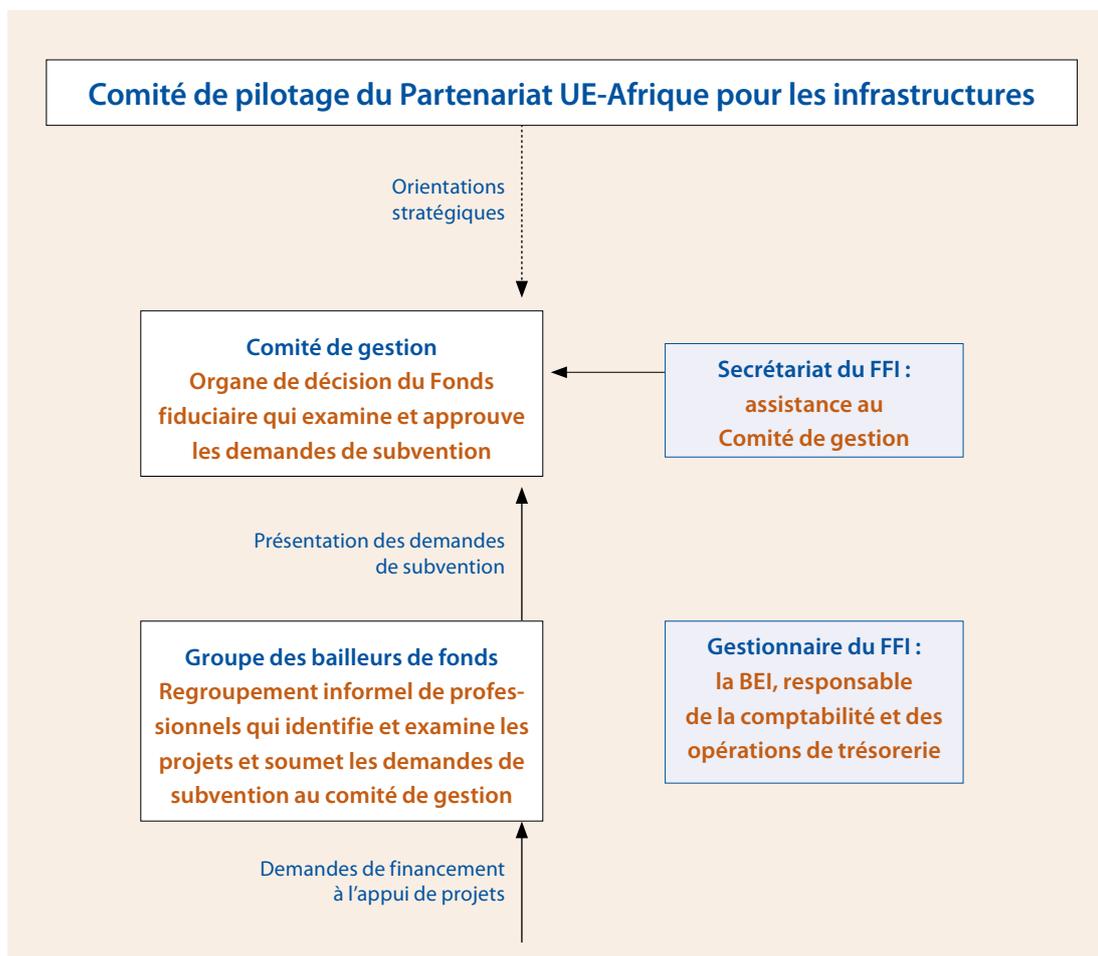
## Structure de gouvernance

La structure de gouvernance du Fonds est le reflet de ces partenariats multidimensionnels et de ces objectifs complémentaires.

Il s'agit d'une structure légère et efficace, chaque niveau qui la compose s'étant vu attribuer des fonctions précises ainsi que des outils et des procédures opérationnelles spécifiques. Ces procédures peuvent

être appliquées de manière rapide et souple. À titre d'exemple, des réunions décisionnelles peuvent être convoquées dans de brefs délais et « selon les besoins », en fonction des impératifs des projets et du bon déroulement de leur cheminement vers une approbation.

La gouvernance et la structure opérationnelle du Fonds fiduciaire pour les infrastructures s'articulent autour des niveaux suivants, qui sont décrits plus en détail ci-dessous :





**«Le Royaume-Uni soutient pleinement le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures.»**

Notre engagement total s'élève aujourd'hui à 40 millions d'EUR. Nous sommes particulièrement enthousiasmés par le fait que le Fonds mobilise des ressources substantielles pour les infrastructures régionales africaines, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif prioritaire des pays du G8, qui est de renforcer les investissements dans le secteur des infrastructures, ainsi qu'à la résorption du déficit de ressources dans ce secteur, estimé à plus de 30 milliards d'USD par an. Dans le contexte de la crise économique et financière mondiale récente, il est primordial de trouver des moyens de stimuler la croissance économique de l'Afrique. Les investissements dans les infrastructures sont un de ces moyens.

Un autre atout de ce fonds est qu'il s'appuie sur une approche harmonisée de l'aide, réunissant les grandes agences de financement et les principaux donateurs de l'UE. Le Royaume-Uni s'applique à participer au renforcement de l'appui aux programmes régionaux. Conjointement avec d'importants donateurs, dont la Commission européenne, le Royaume-Uni organisera une conférence internationale, intitulée Joining Up Africa, en mars 2010. À cette occasion, un accord sera signé en vue d'appliquer les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide aux programmes régionaux. Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures est un exemple des bonnes pratiques existantes.»



**John Burton,**  
directeur adjoint et  
responsable de l'Unité  
régionale Afrique,  
département du déve-  
loppement international  
(DFID) - Royaume-Uni

Identification  
des projets :  
promoteurs de  
projets relevant  
du secteur public  
ou du secteur  
privé

- Le **comité de pilotage du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures** a été créé en octobre 2007 à Addis-Abeba. Il assure la supervision générale du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures et joue le rôle de conseiller stratégique auprès du comité de gestion du Fonds fiduciaire. Il est composé à parité de représentants de l'Union européenne et de l'Union africaine (29 chacune), dont la liste est présentée à l'annexe 3. Le comité de pilotage ne participe pas à la gestion quotidienne du Fonds fiduciaire, ni à la sélection des opérations de subvention.

- Le **comité de gestion** est l'organe de décision du Fonds fiduciaire. Il comprend trois catégories de membres : (i) les membres votants, c'est-à-dire les donateurs (la Commission européenne et les États membres de l'UE) qui ont apporté une contribution d'un million d'euros au minimum ; (ii) les membres sans droit de vote, c'est-à-dire les États membres de l'UE qui n'ont pas encore rejoint le cercle des donateurs, et (iii) la Banque européenne d'investissement (BEI), en tant que gestionnaire du Fonds fiduciaire, et le secrétariat du Fonds fiduciaire, qui n'ont ni l'un ni l'autre le droit de vote. La composition du comité de gestion est présentée à l'annexe 2.

Le comité de gestion s'efforce de mener ses travaux sur la base du consensus. Toutefois, lorsqu'un vote est nécessaire, et de manière à maintenir un certain équilibre dans le processus décisionnel, chaque décision est sujette à une double majorité, à savoir (i) deux tiers de l'ensemble des donateurs présents et (ii) deux tiers du total des droits de vote (chaque million d'euros de contribution représentant un droit de vote).

En tant qu'organe exécutif du Fonds fiduciaire, le comité de gestion est responsable de l'ensemble des décisions stratégiques, telles que l'examen et l'approbation des opérations de subvention, et veille à ce que l'ensemble des activités réalisées au titre du Fonds fiduciaire en respectent les règles et procédures convenues.

- Le **Groupe des bailleurs de fonds (GBF)** réunit les bailleurs de fonds qui ont été désignés par chaque donateur et approuvés par le comité de gestion. Ces bailleurs peuvent être une institution de financement du développement, une banque, une agence d'un État membre ou un organisme public spécialisé dans les projets de développement internationaux. La liste des membres du Groupe des bailleurs de fonds figure à l'annexe 4.

Le Groupe des bailleurs de fonds est un regroupement informel de professionnels du financement, qui constitue le circuit obligatoire par lequel une demande de subvention peut être soumise pour approbation au comité de gestion. Avant de soumettre une demande, le Groupe examine et évalue le projet selon sa propre méthodologie et présente une recommandation spécifique au comité de gestion.

- La **Banque européenne d'investissement (BEI), en tant que gestionnaire du Fonds fiduciaire pour les infrastructures**, est responsable de la gestion financière, de la comptabilité et des opérations de trésorerie du Fonds. En outre, elle héberge et administre le secrétariat du Fonds fiduciaire.

- Le **secrétariat du Fonds fiduciaire** a pour principale fonction d'assister le comité de gestion, auquel il rend compte. En tant que seule « entité permanente » du Fonds fiduciaire, il assume un rôle important de liaison avec les autres parties prenantes du Fonds fiduciaire.



## Critères d'admissibilité des opérations de subvention

Pour pouvoir bénéficier d'un financement du Fonds fiduciaire, un projet d'infrastructure doit avant tout répondre aux critères impératifs que constituent l'appropriation par les partenaires africains et la viabilité à long terme.

Ce doit être un projet transfrontalier, ou un projet national ayant un impact régional sur deux ou plusieurs pays, dont l'un au moins figure sur la liste des 47 pays africains admissibles<sup>6</sup>. Quatre secteurs sont admissibles à un soutien du Fonds fiduciaire : (i) l'énergie ; (ii) les transports (ferroviaire, routier, aérien, maritime et fluvial) ; (iii) l'eau, et (iv) les technologies de l'information, ou TIC (y compris les infrastructures de télécommunication, lorsque le projet financé ouvre l'accès à un service d'intérêt économique général).

L'aide fournie par le Fonds fiduciaire à des projets admissibles peut prendre quatre formes :

- bonifications d'intérêts : octroi d'un montant forfaitaire à un prêteur participant en vue de lui permettre d'accorder des prêts à long terme à des conditions souples, qui allègeront le coût total du service de la dette que doit supporter l'emprunteur. Ces bonifications peuvent par conséquent être utilisées en amont ou au fil du temps et sont accordées en veillant à ne pas créer de distorsions sur le marché. Elles contribuent à préserver la viabilité de la dette à long terme des pays à faible revenu, en cohérence avec les engagements pris par l'Union européenne ;
- assistance technique : financement d'études préparatoires de projets admissibles, par exemple des études d'impact environnemental, la supervision de projets et le développement ciblé des capacités techniques et administratives du personnel local en Afrique ;
- subventions directes : subventions en faveur de composantes de projets qui présentent des avantages sociaux ou environnementaux démontrables et



substantiels, ou qui peuvent atténuer les répercussions négatives d'un projet sur le plan environnemental ou social ;

- primes d'assurance : financement des frais initiaux d'assurance nécessaires pour permettre le lancement d'un projet d'infrastructure.

Les projets peuvent être mis en œuvre par des entités publiques, privées ou à capitaux mixtes. De plus amples informations sont disponibles sur le site web du Fonds fiduciaire pour les infrastructures<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo Brazzaville, République démocratique du Congo, Érythrée, Éthiopie, Djibouti, Gabon, Guinée équatoriale, São Tomé et Príncipe, Ghana, Togo, Guinée-Bissau, Guinée, Côte d'Ivoire, Liberia, Kenya, Somalie, Lesotho, Swaziland, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Comores, Seychelles, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Cap-Vert, Gambie, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

<sup>7</sup> [www.eu-africa-infrastructure-tf.net/](http://www.eu-africa-infrastructure-tf.net/)

## Demandes de subvention et procédure de traitement des projets



La mise en œuvre d'un projet régional d'infrastructure est un long processus, qui s'étend sur plusieurs années et comprend de multiples étapes, allant de l'identification d'un besoin à la réalisation du projet, en passant par les études préparatoires et les procédures d'audit préalable.

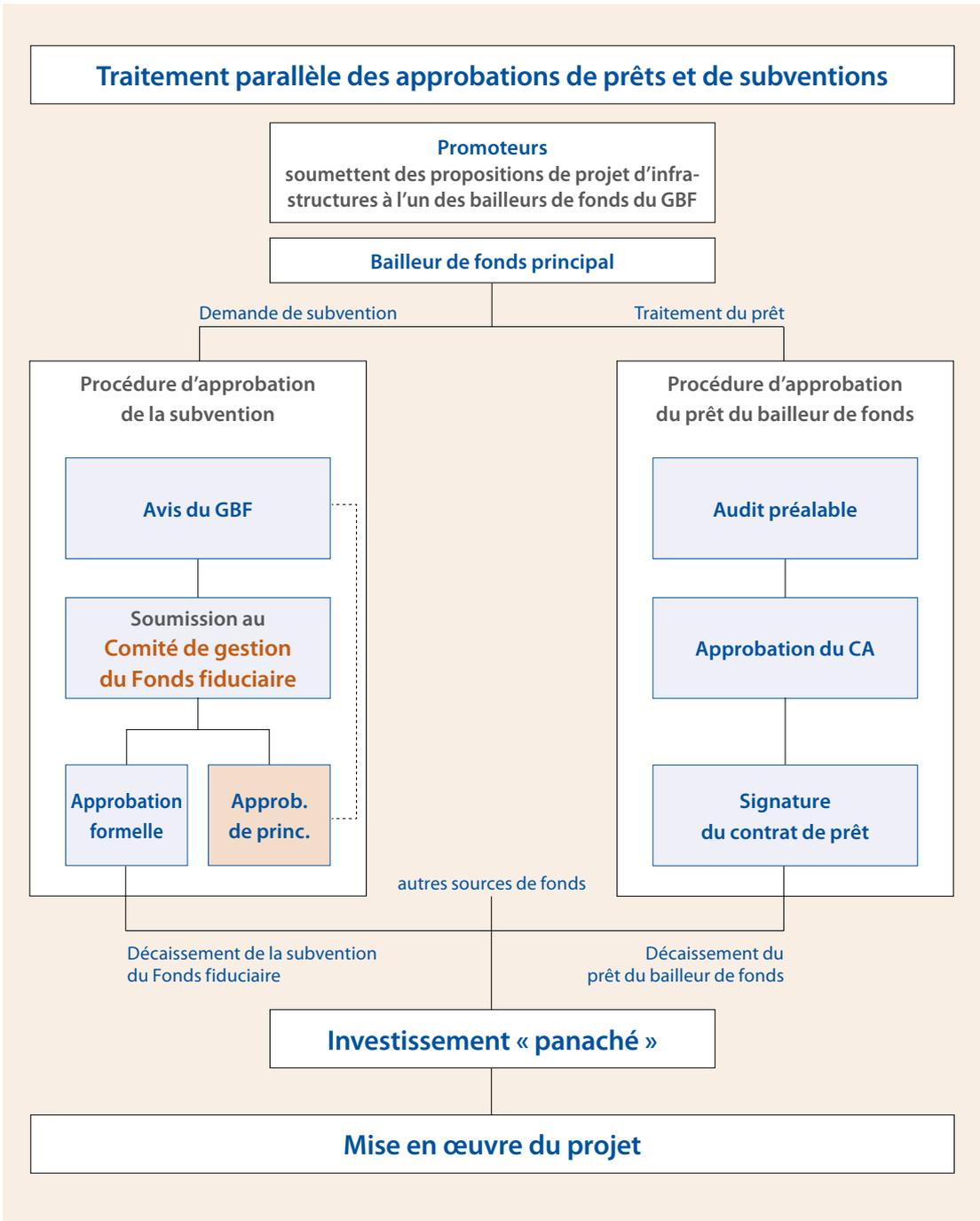
Ce « cycle du projet » est bien connu des bailleurs de fonds, qui veillent, tout au long de ce processus, à ce que le projet soit « bancable », autrement dit à ce qu'il soit viable sur les plans économique, financier, environnemental et social et également durable à long terme.

Le Fonds fiduciaire peut contribuer à ce processus. L'identification des besoins et des projets d'infrastructure

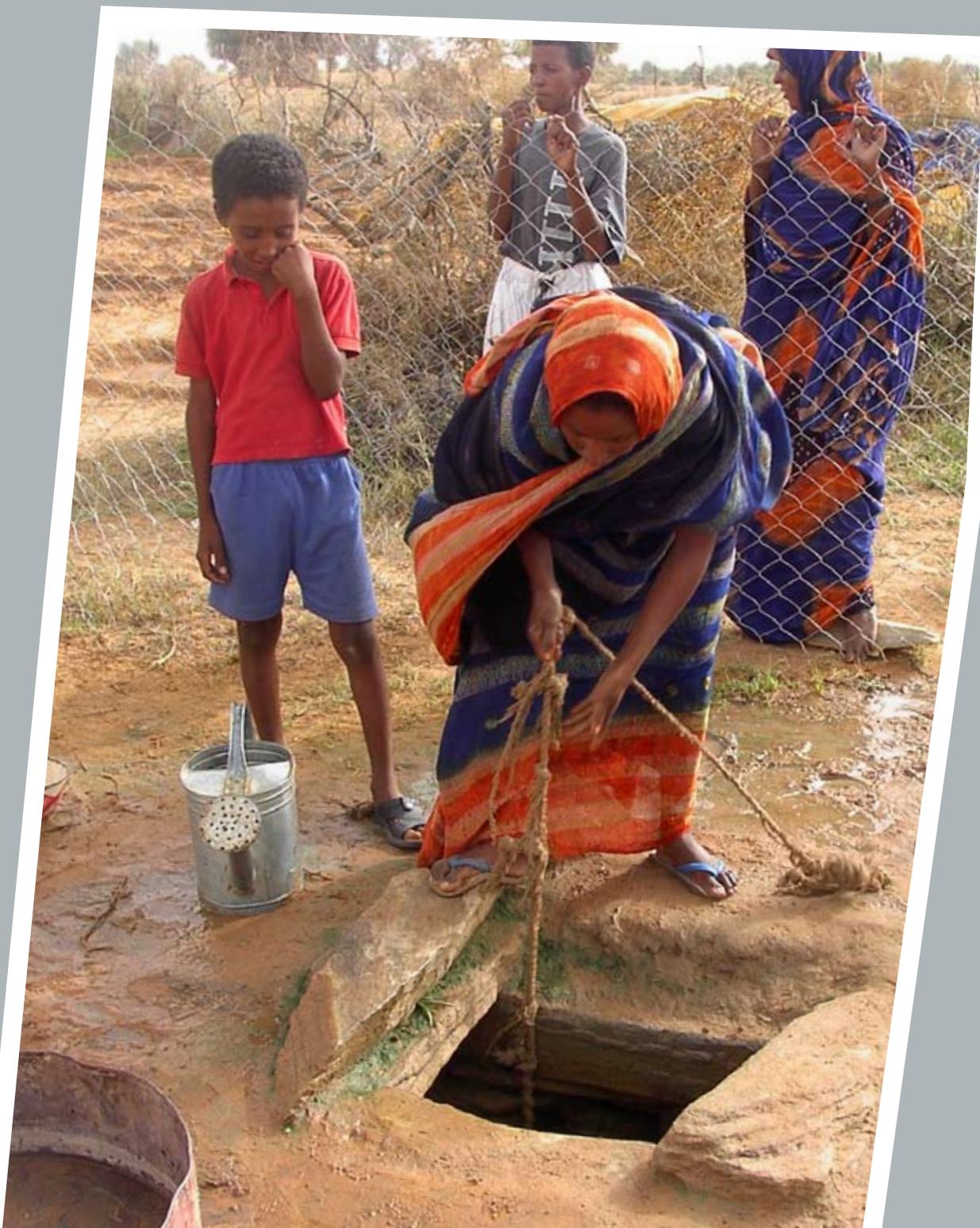
regionales, qui peuvent être soumis à n'importe quel niveau de la structure de gouvernance du Fonds fiduciaire, y compris par le secrétariat, ne relève pas de la compétence d'un organe particulier. Cependant, comme mentionné en page 14, seuls les membres du Groupe des bailleurs de fonds sont habilités à faire entrer des projets potentiels dans la réserve du Fonds fiduciaire et à les traiter en vue de les soumettre pour approbation au comité de gestion.

Étant donné que le Fonds fiduciaire est un instrument financier qui combine des aides non remboursables des donateurs et des prêts à long terme consentis par des bailleurs de fonds, ces deux composantes ne peuvent être dissociées. Le Groupe des bailleurs de fonds et le comité de gestion les évaluent ensemble, sur la base de leur impact conjoint sur la « bancabilité » et la viabilité à long terme. Toutefois, comme indiqué auparavant, c'est le Groupe des bailleurs de fonds qui procède à une première évaluation, en se concentrant sur les critères techniques et financiers. Le comité de gestion, qui ne reproduit pas cette première évaluation, évalue dans un second temps ces deux composantes dans le cadre de son examen approfondi de l'ensemble des critères à respecter pour l'obtention d'une approbation, tels que définis dans l'Accord relatif au Fonds fiduciaire.

Ce double processus d'évaluation conjointe est illustré par le graphique de la page 17.



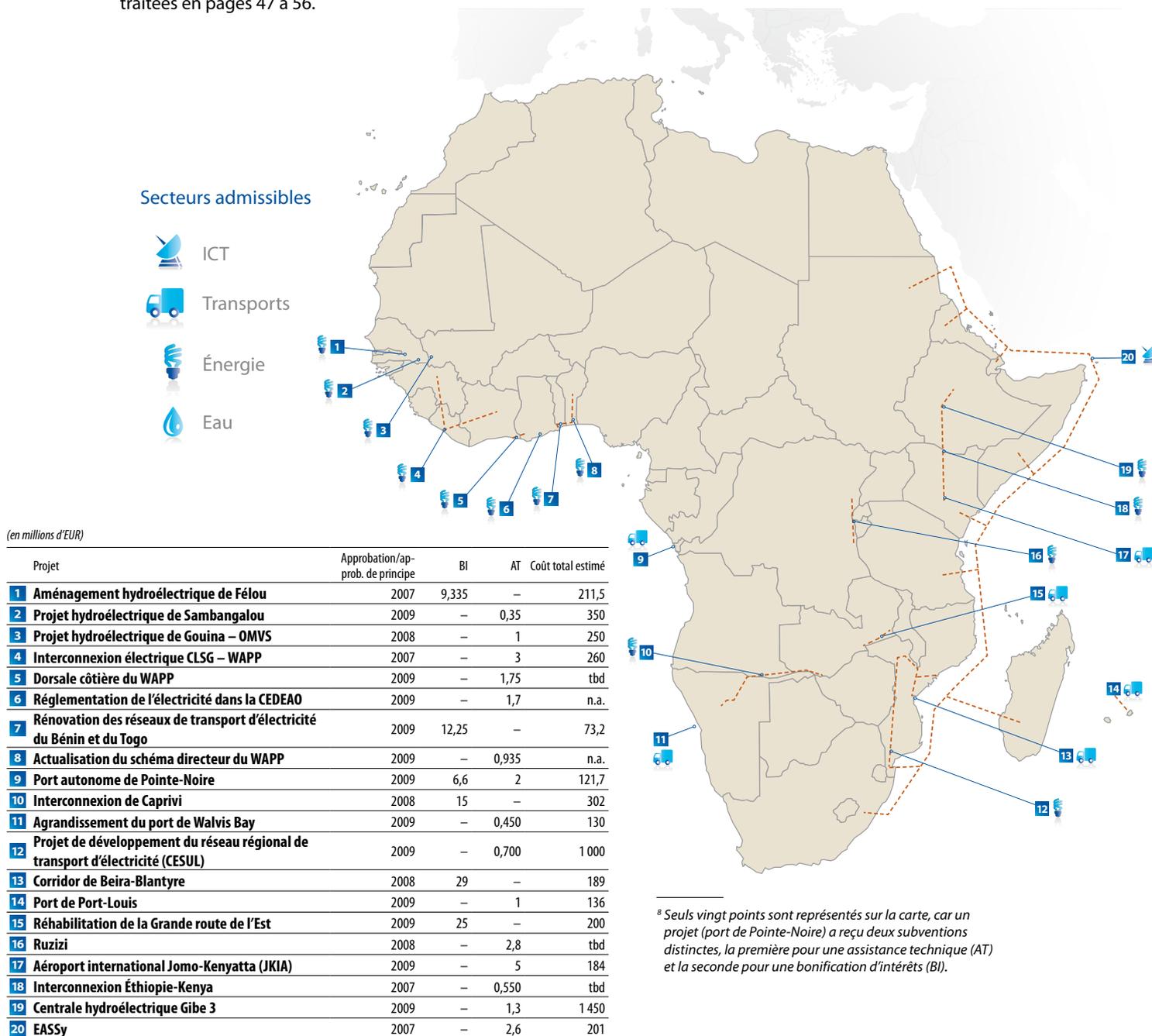
# Résultats opérationnels



# Vue d'ensemble 2007-2009

## Localisation des opérations approuvées

La carte ci-dessous indique la localisation des 21 opérations<sup>8</sup> qui ont reçu à ce jour une approbation formelle ou une approbation de principe. Tous les projets approuvés en 2009 sont présentés en détail aux pages 30 à 44 du présent rapport, tandis que les mises à jour concernant les opérations approuvées en 2007 et 2008 sont traitées en pages 47 à 56.



## Récapitulatif des résultats opérationnels 2007-2009

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des résultats opérationnels du Fonds fiduciaire depuis son lancement en 2007 jusqu'à la fin de l'exercice 2009. Au cours de cette période, le nombre d'opérations approuvées et de projets ayant reçu une approbation de principe a augmenté pour passer de 4 opérations, totalisant 15,5 millions d'EUR, en 2007 à 13 opérations, représentant un total de 59 millions d'EUR, en 2009. Le nombre d'opérations a par conséquent plus que doublé, tandis que le montant de financements a pratiquement quadruplé. Sur une base cumulée, le nombre d'opérations s'établit à 21, pour un apport total de plus de 120 millions d'EUR.

(en milliers d'EUR)

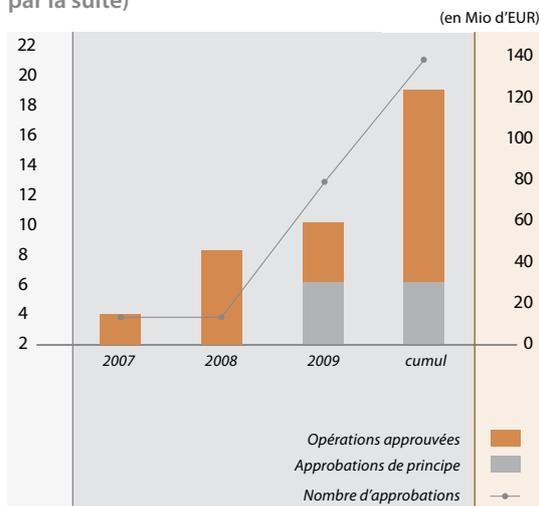
	2007	2008	2009	cumul
Opérations approuvées	15 485	47 800	33 035	96 320
Approbations de principe			26 000	26 000
<b>Nombre</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>21</b>

Seules les approbations de principe qui n'ont pas encore reçu une approbation formelle sont comptabilisées ici.



### Résultats opérationnels par montant

(note : le montant total d'approbations de principe exclut celles qui ont reçu une approbation formelle par la suite)





## Liste des opérations approuvées sur la période 2007-2009

Les 19 opérations approuvées sur la période 2007-2009 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous. Elles sont décrites plus en détail aux pages 31 à 42.

(en milliers d'EUR)

Opération approuvée	Secteur	Type	Bailleur de fonds	Autres bailleurs de fonds	Montant de la subvention	Coût total estimé du projet
<b>Corridor de Beira - Blantyre</b> : remise en état du chenal d'accès au port de Beira et réhabilitation de la ligne de chemin de fer de Sena	Transports	BI	BEI	IDA/WB, Oret, Danida	29 000	189 000
<b>Interconnexion de Caprivi</b> : construction d'une ligne de transport d'électricité entre la Zambie et la Namibie	Énergie	BI	BEI	KfW, AFD	15 000	302 000
<b>Rénovation des réseaux de transport d'électricité du Bénin et du Togo</b> : modernisation du réseau électrique et des lignes de transport d'électricité	Énergie	BI	BEI	KfW	12 250	73 200
<b>Félou</b> : construction d'une centrale hydroélectrique à la hauteur des chutes de Félou	Énergie	BI	BEI	Banque mondiale	9 335	211 500
<b>Port autonome de Pointe-Noire</b> : bonification d'intérêts pour le financement de la rénovation des infrastructures portuaires	Transports	BI	AFD	BEI	6 600	121 700
<b>JKIA</b> : agrandissement de l'aéroport international de Nairobi	Transports	AT	BEI	AFD	5 000	184 270
<b>Interconnexion électrique CLSG - WAPP</b> : interconnexion des réseaux entre Côte d'Ivoire et Guinée	Énergie	AT	BEI	KfW	3 000	260 000
<b>Ruzizi</b> : construction d'une centrale hydroélectrique située sur la rivière Ruzizi	Énergie	AT	BEI	tbd	2 800	300 000
<b>EASSy</b> : installation d'un câble sous-marin en fibre optique de 10 000 km	ICT	AT	BEI	KfW, AFD, IFC, AfDB, DBSA	2 600	201 000
<b>Port autonome de Pointe-Noire (PAPN)</b> : soutien et renforcement des capacités du service comptable et financier du PAPN	Transports	AT	AFD	BEI	2 000	121 700
<b>Dorsale côtière du WAPP</b> : construction de lignes de transport et de postes à haute tension entre la Côte d'Ivoire et le Ghana	Énergie	AT	BEI	À déterminer	1 750	À déterminer
<b>Réglementation de l'électricité dans la CEDEAO</b> : mise en œuvre des activités réglementaires de l'ARREC	Énergie	AT	AFD	À déterminer	1 700	n.d.
<b>Centrale hydroélectrique Gibe 3</b> : évaluation des incidences environnementales et sociales sur la région du lac Turkana.	Énergie	AT	BEI	À déterminer	1 300	1 450 000
<b>Projet hydroélectrique de Gouina – OMVS</b> : construction d'une centrale hydroélectrique sur le fleuve Sénégal	Énergie	AT	AFD	À déterminer	1 000	250 000
<b>Actualisation du schéma directeur du WAPP</b> : identification d'un plan de développement de projets de production et de transport d'électricité	Énergie	AT	BEI	n.d.	935	À déterminer
<b>Projet de développement du réseau régional de transport d'électricité (CESUL)</b> : projet de ligne de raccordement des réseaux électriques et sites de production d'électricité	Énergie	AT	BEI	AFD, KfW	700	1 000 000
<b>Interconnexion Éthiopie-Kenya</b> : construction d'une ligne de transport d'électricité	Énergie	AT	KfW	AFD, BAfD, DBSA	550	660 000
<b>Agrandissement du port de Walvis Bay</b> : actualisation de l'évaluation des incidences environnementales et sociales du projet d'agrandissement du port de Walvis Bay	Transports	AT	KfW	BEI, AFD	450	130 000
<b>Projet hydroélectrique de Sambangalou</b> : actualisation des études économiques et environnementales	Énergie	AT	AFD	BEI, KfW	350	350 000
<b>Total des opérations approuvées</b>					<b>96 320</b>	

## La centrale hydroélectrique Ruzizi III

Situé sur la rivière Ruzizi, le projet hydroélectrique Ruzizi III (145 MW) est un projet commun entre le Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda. Après les centrales Ruzizi I (28,2 MW ; mise en service en 1958) et Ruzizi II (44 MW ; opérationnelle depuis 1989), la centrale Ruzizi III permettra d'accroître la production d'énergie électrique dans la région des Grands Lacs, d'exploiter les ressources hydriques communes et de mettre l'énergie au service du développement socio-économique.

EGL<sup>9</sup>, promoteur du projet, est un organisme de coopération énergétique entre le Burundi, la RDC et le Rwanda. Les études de Ruzizi III, qui sont actuellement réalisées par le cabinet FICHTNER et financées par l'UE (2,85 millions d'EUR), seront disponibles en juillet 2010. Le coût du projet s'élève à 262 millions d'EUR pour une mise en service prévue en 2015.

Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures a accordé à EGL un financement de 2,8 millions d'EUR pour la réalisation des études techniques et organisationnelles sur la coopération énergétique. Lancées en avril 2009, ces études sont réalisées par le consortium SOFRECO-RSW-MERCADOS et doivent durer 18 mois.

Le Fonds contribuera à asseoir les conditions d'une mobilisation rapide de financements pour la mise en place d'une gestion commune des centrales existantes et futures en cascade, exploitant la ressource hydrique du lac Kivu, en ouvrant la voie à des PPP<sup>10</sup>, en finançant des études d'extension et de renforcement du réseau interconnecté de 220 kV pour écouler la production de Ruzizi III et de la future centrale Ruzizi IV (287 MW) et instaurer des échanges d'énergie, en fournissant une assistance dans la mobilisation des fonds pour Ruzizi III et en contribuant au renforcement des capacités d'EGL.

EGL remercie l'UE, le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et la BEI pour leurs contributions à la promotion de Ruzizi III.

*\* Nous regrettons profondément le décès inopiné de Monsieur Simanga, survenu le 25 mars 2010 à Kinshasa (RDC), où il était en mission de service depuis le 14 mars 2010.*

<sup>9</sup> Organisation de la CEPGL pour l'Énergie des Pays des Grands Lacs.

<sup>10</sup> Partenariat public-privé.



Simanga Ngovi-Ngulu,  
directeur général d'EGL\*





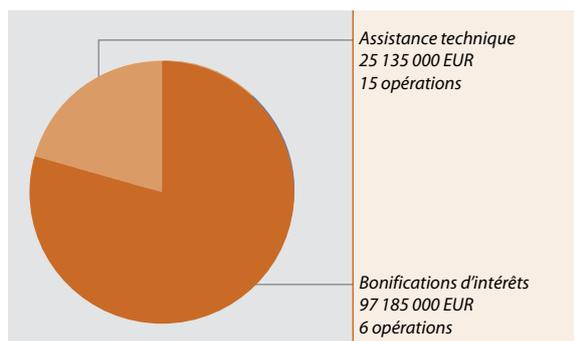
## Opérations approuvées par type de subvention



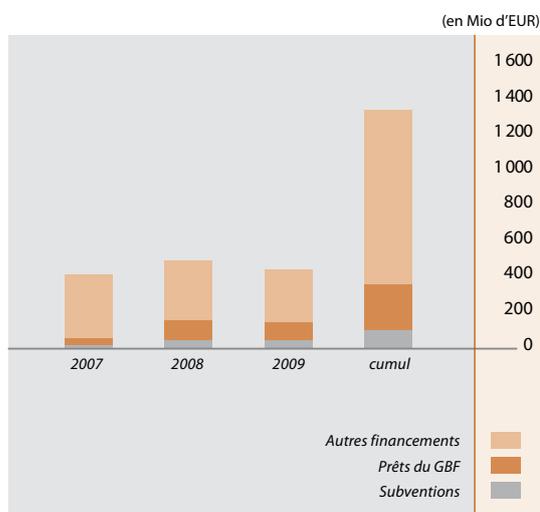
Bien que le soutien du Fonds fiduciaire aux projets admissibles puisse revêtir quatre formes (voir page 15), les opérations approuvées jusqu'à ce jour n'ont englobé que des subventions d'assistance technique (AT) et des bonifications d'intérêts (BI). L'assistance technique représente l'éventail complet de services que peuvent réaliser des consultants. Ces prestations permettent aux promoteurs, aux bailleurs de fonds et aux donateurs de vérifier si l'investissement qu'ils envisagent dans un projet d'infrastructure est viable sur les plans économique, environnemental et social. Le financement de l'assistance technique intervient donc en général dans les premiers stades d'un projet, pour couvrir la réalisation d'études et d'autres travaux préparatoires, et ne représente qu'une fraction de l'investissement en aval. C'est la raison pour laquelle les approbations de subventions d'assistance technique représentent une part importante (70 %) du nombre total d'opérations approuvées et également un pourcentage modeste (20 %) du montant total des opérations approuvées ou ayant reçu une approbation de principe.

À ce jour, le coût moyen d'une subvention d'assistance technique s'élève à 1,7 million d'EUR, tandis que celui d'une bonification d'intérêts est de l'ordre de 16,2 millions d'EUR.

Les deux autres formes d'aides non remboursables à l'appui de projets admissibles, à savoir les subventions directes et les primes d'assurance, semblent, pour la plupart des promoteurs, plus complexes à intégrer dans un plan financier, mais elles devraient se développer en 2011 et pourraient être particulièrement utiles pour concevoir et mettre en place des partenariats public-privé (PPP).



## Effet de levier ou multiplicateur



L'effet de levier peut être à la fois financier et non financier. L'effet de levier non financier concerne la manière dont le mécanisme de panachage d'aides non remboursables et de prêts peut amorcer, accélérer ou encourager des changements institutionnels qui permettront la réalisation de projets d'investissement plus nombreux, plus porteurs et plus rapides. L'effet de levier financier est le facteur par lequel un montant initial d'aide non remboursable peut catalyser ou mobiliser d'autres types de financement pour un projet.

L'effet multiplicateur calculé ci-dessous ne considère que les opérations pour lesquelles le coût total du projet sous-jacent est relativement bien connu, de même que le montant de financement apporté par les membres du Groupe des bailleurs de fonds.

L'effet multiplicateur illustré sur le graphique a été déterminé à partir de sept des 21 opérations qui ont été approuvées et ont reçu une approbation de principe à ce jour. Au 31 décembre 2009, chaque euro apporté par les donateurs devrait générer 3,6 euros de prêts des membres du Groupe des bailleurs de fonds et 9,9 euros d'autres financements, soit au total 13,5 euros d'investissement.

### Effet de levier des subventions du Fonds fiduciaire pour les infrastructures (opérations en phase d'investissement)

(en milliers d'EUR)

	2007	2008	2009	cumul 2007-2009
Subventions du Fonds fiduciaire	11 935	44 000	43 850	99 785
Prêts du GBF	44 002	111 000	100 650	255 652
Autres financements	356 563	336 000	294 900	987 463
<b>Investissement total</b>	<b>412 500</b>	<b>491 000</b>	<b>439 400</b>	<b>1 342 900</b>

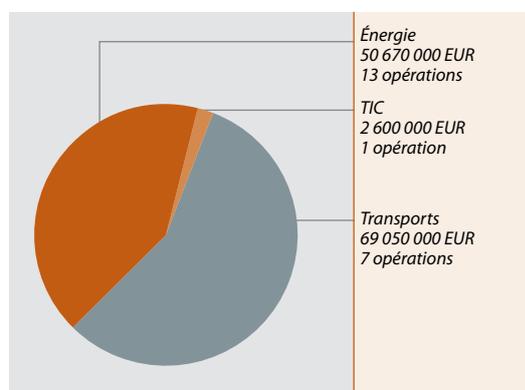
Effet multiplicateur au 31.12.2009 : 13,5



## Opérations approuvées par secteur

En données cumulées, deux secteurs, à savoir l'énergie et les transports, ont absorbé pratiquement 100 % du total des subventions approuvées. Le secteur de l'énergie a représenté 62 % du nombre total d'approbations et a reçu 41 % du montant total de subventions approuvées, contre respectivement 33 % et 57 % pour le secteur des transports. Il n'y a eu aucun projet dans le secteur de l'eau et seulement un projet dans celui des TIC (pour un montant de 2,6 millions d'EUR de subvention).

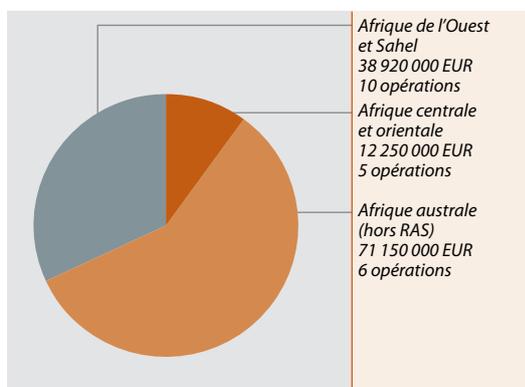
Cette absence d'opérations dans le secteur de l'eau peut être imputée aux possibilités limitées d'identification et de développement de projets ayant une réelle dimension régionale, telle que l'exige l'Accord du Fonds fiduciaire. En revanche, il pourrait exister un éventail nettement plus large de possibilités de projets dans le secteur des TIC, mais il s'agit également d'opérations



dont la rentabilité est plus immédiate, qui sont accessibles aux investisseurs du secteur privé et qui requièrent un moindre soutien du Fonds fiduciaire.

## Opérations approuvées par région

La carte présentée en page 19 donne un aperçu de la répartition géographique des projets recevant un soutien du Fonds fiduciaire pour les infrastructures. On note une concentration légèrement plus importante de projets en Afrique de l'Ouest, mais qui représentent un montant moyen plus faible de subventions, lié au fait qu'il s'agit d'opérations d'assistance technique. L'Afrique australe (hors Afrique du Sud) a en revanche bénéficié d'un nombre moins important d'approbations, mais pour des montants de subventions plus élevés, sous forme de bonifications d'intérêts.

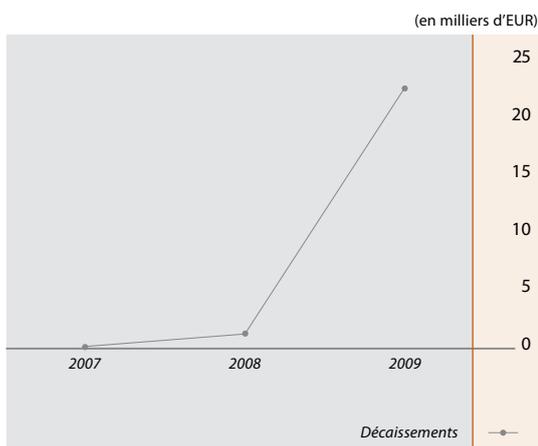


## Total des décaissements sur la période 2007-2009

(en milliers d'EUR)

2007	2008	2009
0	1 082	22 396
Total décaissé au 31.12.2009 :		23 478

Les décaissements du Fonds fiduciaire au profit des bénéficiaires des subventions sont tout à fait satisfaisants, compte tenu de leur nature, et s'améliorent au fil du temps, comme on pouvait s'y attendre.



La préparation, le développement et la réalisation d'un projet d'infrastructure représentent un long processus. Ce facteur temps est particulièrement sensible pour les projets régionaux africains que soutient le Fonds fiduciaire. Le laps de temps qui s'écoule entre le lancement et la mise en œuvre d'un projet relevant du secteur public est généralement plus long que dans le cas d'un projet du secteur privé, car ce type de projet nécessite des accords et une coordination entre une multitude d'autorités locales et régionales, en sus de procédures transparentes et plus strictes. Les projets régionaux d'infrastructure relevant du secteur public, tels que ceux que financent le Fonds fiduciaire, sont les plus longs à mettre en place, car ils exigent une action coordonnée et une acceptation de conditions supplémentaires de la part d'un nombre encore plus important d'entités publiques, entre lesquelles il peut parfois exister des divergences ou des conflits d'intérêt, ainsi que des divergences politiques historiques.





## Le Système d'échange d'énergie électrique ouest-africain (WAPP) et le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures

Le lancement du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures au printemps 2007 et la collaboration que le Fonds a par la suite engagée avec le Système d'échange d'énergie électrique ouest-africain (West African Power Pool, WAPP), en vue de l'aider à relever un certain nombre de défis en Afrique de l'Ouest, ont été très appréciés par l'ensemble des parties prenantes. Actuellement, le Fonds fiduciaire soutient le WAPP en finançant :

- ↳ les études de pré-investissement relatives au projet d'interconnexion électrique entre la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée (CLSG) (3 millions d'EUR) ;
- ↳ les études préliminaires du projet de renforcement de l'interconnexion entre la Côte d'Ivoire et le Ghana (1,75 million d'EUR), et
- ↳ l'actualisation du schéma directeur du WAPP (0,935 million d'EUR).

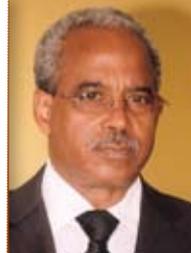
Le Fonds fiduciaire a également apporté un soutien sous forme d'une bonification d'intérêts applicable au prêt consenti par la BEI pour la rénovation de l'interconnexion Bénin-Togo (12,3 millions d'EUR au maximum).

L'appui que le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures a apporté au WAPP dans la préparation de ses projets a été opportun et crucial. Les agences de financement ont toujours déploré l'absence d'une réserve de projets « bancables », notamment à l'échelle régionale, et, de ce fait, elles ont particulièrement bien accueilli le soutien du Fonds fiduciaire à l'élaboration des projets du WAPP, qui garantit que le rythme de lancement des projets ne stagnera pas. La participation du Fonds a en outre stimulé et catalysé des soutiens complémentaires d'autres donateurs, contribuant ainsi à renforcer la collaboration des donateurs au développement des projets du WAPP. L'interconnexion électrique CLSG en est un bon exemple : le financement par le Fonds fiduciaire des études de préinvestissement, par l'intermédiaire de la BEI et de la KfW, a joué un rôle clé dans l'obtention par le WAPP de ressources du programme ESMAP de la Banque mondiale pour financer l'élaboration du cadre institutionnel nécessaire à la réalisation du projet. Ces soutiens ont à leur tour attiré l'attention d'institutions de financement, telles que la Banque africaine de développement et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, qui ont déjà indiqué qu'elles étaient vivement intéressées par une participation au financement de ce projet, en collaboration avec la BEI et la KfW. Il en va de même pour le projet de renforcement de l'interconnexion entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, la Banque africaine de développement ayant déjà exprimé son intention de prendre part au financement du projet dès l'achèvement des études.

Nonobstant les projets susmentionnés, le WAPP continue de se tourner vers le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures pour qu'il l'épaulé dans la préparation de projets et, dans la mesure du possible, dans le renforcement de ses capacités. Le WAPP souhaiterait particulièrement obtenir le soutien du Fonds fiduciaire pour développer de futurs projets potentiels, tels que la réhabilitation ou la reconstruction de la centrale hydroélectrique de 64 MW de Mount Coffee au Liberia et d'autres projets de consolidation des réseaux électriques et d'interconnexions, ainsi que pour renforcer ses capacités dans les domaines suivants :

- ↳ partenariats public-privé dans les projets énergétiques, notamment le transport et la production d'électricité ;
- ↳ gestion des systèmes d'échange d'énergie électrique (jumelages avec des pools énergétiques européens) ;
- ↳ marchés de l'électricité ;
- ↳ normes de protection environnementale.

L'actualisation du schéma directeur du WAPP, qui devrait être finalisée d'ici au mois d'octobre 2010, aboutira à une liste de projets prioritaires, susceptibles de requérir également le soutien des donateurs du WAPP, et notamment du Fonds fiduciaire. Le WAPP anticipe par conséquent une intensification de ses relations et de sa collaboration avec le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures à l'avenir.



M. Amadou Diallo,  
secrétaire général du  
WAPP





# Activité en 2009

## Opérations approuvées en 2009

### Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures : opérations approuvées en 2009

(en milliers d'euros)

Opération approuvée	Montant de la subvention	Date d'approbation	Région	Secteur	Type de subvention	CTP estimé
<b>Rénovation des réseaux de transport d'électricité du Bénin et du Togo :</b> modernisation du réseau électrique et des lignes de transport d'électricité	12 250	10.11.2009	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	BI	73 200
<b>Port de Pointe-Noire :</b> BI pour le financement de la rénovation des infrastructures portuaires	6 600	10.11.2009	Afrique de l'Ouest et Sahel	Transports	BI	121 700
<b>JKIA :</b> agrandissement de l'aéroport international de Nairobi	5 000	14.12.2009	Afrique centrale et orientale	Transports	AT	184 270
<b>Port de Pointe-Noire :</b> soutien et renforcement des capacités au service comptable et financier du PAPN	2 000	14.12.2009	Afrique de l'Ouest et Sahel	Transports	AT	121 700
<b>Dorsale côtière du WAPP :</b> construction de lignes de transport et de postes à haute tension entre la Côte d'Ivoire et le Ghana	1 750	27.03.2009	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	AT	À déterminer
<b>Réglementation de l'électricité dans la CEDEAO :</b> mise en œuvre des activités réglementaires de l'ARREC	1 700	10.11.2009	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	AT	n.d.
<b>Centrale hydroélectrique Gibe 3 :</b> évaluation des incidences sociales et environnementales du projet sur la région du lac Turkana	1 300	14.12.2009	Afrique centrale et orientale	Énergie	AT	1 450 000
<b>Actualisation du schéma directeur du WAPP :</b> identification d'un plan de développement de projets de production et de transport d'électricité	935	22.10.2009	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	AT	n.d.
<b>Projet de développement du réseau régional de transport d'électricité (CESUL) :</b> projet de ligne de raccordement des réseaux électriques et sites de production d'électricité	700	14.12.2009	Afrique australe	Énergie	AT	1 000 000
<b>Agrandissement du port de Walvis Bay :</b> actualisation de l'EIES pour le projet d'agrandissement du port de Walvis Bay	450	14.12.2009	Afrique australe	Transports	AT	130 000
<b>Projet hydroélectrique de Sambangalou :</b> actualisation des études économiques et environnementales	350	14.12.2009	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	AT	350 000



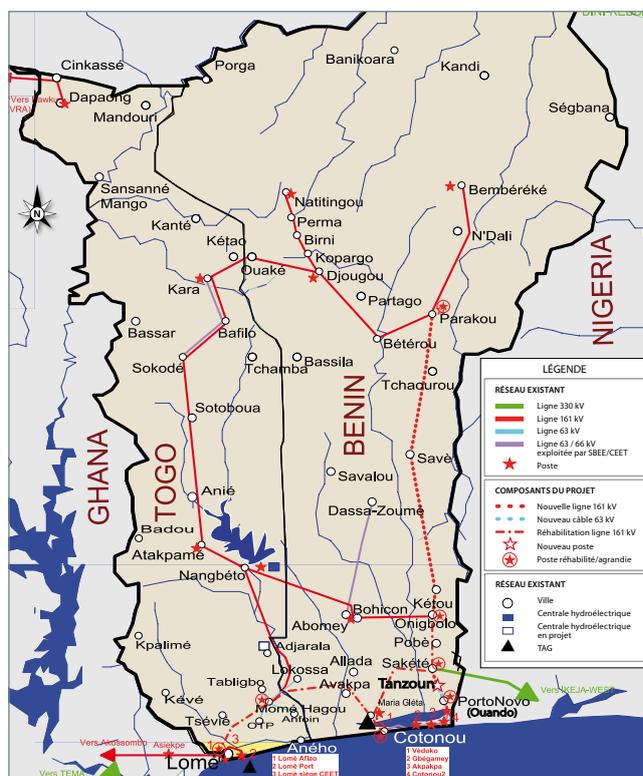
#### Afrique de l'Ouest : rénovation des réseaux de transport d'électricité du Bénin et du Togo

<b>Secteur :</b>	énergie
<b>Type de subvention :</b>	bonification d'intérêts
<b>Date d'approbation :</b>	10.11.2009
<b>Montant :</b>	12,25 millions d'EUR au maximum.
<b>CTPe<sup>11</sup> :</b>	73,2 millions d'EUR
<b>Effet multiplicateur :</b>	6:1
<b>Bailleur de fonds principal :</b>	BEI
<b>Autres bailleurs de fonds :</b>	KfW, Banque mondiale, ressources propres de la CEB <sup>12</sup>

Le projet comprend trois volets qui visent à rénover et à étendre le réseau de transport du promoteur, la Communauté électrique du Bénin (CEB). Il devrait contribuer à éviter les perturbations majeures dans la fourniture d'électricité. Les nouvelles lignes permettront d'étendre la couverture géographique et d'améliorer la qualité des infrastructures de transport d'électricité dans les pays bénéficiaires, créant un contexte plus propice à l'investissement du secteur privé et à la croissance et contribuant par là à la réduction de la pauvreté.

La section Parakou - Onigbolo, qui constitue la principale composante du projet, comprend la nouvelle ligne aérienne de transport entre Parakou et Onigbolo (280 km, 161 kV, double circuit) ainsi que l'agrandissement ou la modification des postes existants à Onigbolo et Parakou. Cette ligne permettra de réduire sensiblement les pertes et les coupures d'électricité dans la région. Entièrement située au Bénin, elle sera orientée selon un axe nord-sud, du nord-est au sud-est du pays. Elle fermera la boucle du réseau interconnectant le Togo et le Bénin et contribuera également à la sécurité de l'approvisionnement énergétique du poste de Nangbeto.

La section Sakété - Tanzoun - Ouando, deuxième composante du projet, comprend l'installation d'une ligne aérienne entre Sakété et Tanzoun (28 km, 161 kV), d'un poste de 161/63/20 kV à Tanzoun et d'un câble souterrain de 63 kV entre Tanzoun et Ouando (5 km), ainsi que l'agrandissement des postes existants à Sakété et Ouando (Porto Novo). Cette composante du projet est située au sud-est du Bénin et vise à compléter la boucle du réseau qui dessert l'importante zone industrielle implantée autour de Porto Novo, ainsi que la capitale du Bénin, Cotonou.



La rénovation de la ligne reliant Lomé, Cotonou, Sakété et Onigbolo, qui représente la troisième et dernière composante du projet (289,5 km, 161 kV, double circuit avec circuit unique pour la section Sakété - Onigbolo), est située pour une partie au Togo et pour l'autre au Bénin et connecte les régions sud des deux pays. Cette opération prolongera de 20 ans la durée de vie technique du corridor de transport d'électricité, dont la construction date des années 1970. Les équipements obsolètes des postes de Lomé Aflao, Momé Hagou et Cotonou Vèdoko seront remplacés par de nouvelles installations de manière à sécuriser l'approvisionnement énergétique des zones côtières habitées des deux pays.

La subvention du Fonds fiduciaire sera utilisée pour bonifier le taux d'intérêt du prêt de 35 millions d'EUR consenti par la BEI à la CEB. Le Bénin et le Togo étant des pays pauvres très endettés, dont la capacité à supporter les coûts de financement de leurs investissements publics est limitée, l'apport du Fonds fiduciaire est d'une grande importance.

<sup>11</sup> Coût total estimé du projet.

<sup>12</sup> Communauté électrique du Bénin.

Afrique de l'ouest : port autonome de Pointe-Noire (PAPN)	
Secteur :	transports
Type de la 1 <sup>ère</sup> subvention :	bonification d'intérêts
Date d'approbation :	10.11.2009
Montant :	6,6 millions d'EUR au maximum
CTPe :	121,7 millions d'EUR
Effet multiplicateur :	20: 1
Type de la 2 <sup>e</sup> subvention :	assistance technique
Date d'approbation :	14.12.2009
Montant :	2 millions d'EUR au maximum
Bailleur de fonds principal :	AFD
Autres bailleurs de fonds :	BEI, BDEAC, ressources propres du PAPN



Le port autonome de Pointe-Noire (PAPN) est situé dans une baie du golfe de Guinée. En partie gagné sur la mer, il est particulièrement avantage par rapport à d'autres ports de la sous-région, compte tenu d'une profondeur d'eau qui peut atteindre au moins 13 mètres après dragage. Ce port a été développé à l'époque coloniale pour desservir un vaste arrière-pays, qui comprend aujourd'hui le Tchad, la République centrafricaine, la République du Congo et, en partie, la République démocratique du Congo.

La rénovation du PAPN, qui constitue l'une des priorités de l'État congolais, a pour finalité de renforcer l'intégration de la sous-région, et en particulier de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo, dans les échanges internationaux, en augmentant le trafic maritime à des conditions compétitives et financièrement viables eu égard aux prix et à la qualité des services (délais, sécurité, simplification des procédures). L'attribution d'une concession privée pour le terminal à conteneurs vise à accroître la participation du secteur privé. Le projet sera cofinancé par l'Agence française de développement, la BEI et la BDEAC<sup>13</sup>. Les bailleurs de fonds joueront un rôle stratégique en fournissant l'assistance technique et en veillant au respect des meilleures pratiques internationales en matière de gestion financière et technique. La subvention du Fonds fiduciaire sera utilisée pour bonifier le taux d'intérêt du prêt de 29 millions d'EUR accordée par l'Agence française de développement.

Les travaux de rénovation comprendront : la construction d'une levée sur les derniers 550 mètres du brise-lame existant et l'extension de 300 mètres du brise-lame extérieur en vue de reconstituer un piège à sable et, partant, de réduire la fréquence du dragage d'entretien ; la réhabilitation et l'agrandissement des quais du terminal à conteneurs et la construction d'un nouveau quai ; certains travaux de dragage et de réfection de la surface des quais, et la réparation et la mise à niveau de certaines infrastructures, telles que les phares, les bouées, les réseaux d'adduction d'eau, d'électricité et d'assainissement. Le coût total du projet est estimé à 128,4 millions d'EUR.

La subvention d'assistance technique servira à financer le renforcement des capacités du service comptable et financier de l'autorité portuaire, notamment la modernisation des systèmes informatiques de comptabilité, l'amélioration des procédures de contrôle interne, l'actualisation régulière du modèle de projection financière et l'assistance à la gestion financière. Ces actions contribueront à améliorer les pratiques de gestion de l'autorité portuaire et à atténuer le risque de crédit pour les bailleurs de fonds. En outre, l'autorité portuaire a besoin d'un soutien extérieur pour mettre en place un plan de gestion environnementale dans le cadre de ses activités quotidiennes.

<sup>13</sup> Banque de développement des États de l'Afrique centrale.



Afrique orientale : agrandissement de l'aéroport international Jomo Kenyatta (JKIA)	
Secteur :	transports
Type de subvention :	assistance technique
Date d'approbation :	14.12.2009
Montant :	5 millions d'EUR au maximum
CTPe :	184,27 millions d'EUR
Effet multiplicateur :	37: 1
Bailleur de fonds principal :	BEI
Autres bailleurs de fonds :	AFD, Banque mondiale, ressources propres de l'Autorité aéroportuaire du Kenya

Le poids du transport aérien dans l'économie kényane s'est accru. Au cours des dernières années, les activités de transport de passagers et de fret ont connu une croissance significative. Kenya Airways, le transporteur national, possède le plus vaste réseau d'Afrique subsaharienne, ce qui lui confère une position forte en tant que prestataire de services de transport aérien régional essentiels. Sixième aéroport le plus fréquenté d'Afrique, l'aéroport international Jomo Kenyatta (JKIA) constitue également une importante plate-forme de correspondance (hub), qui dessert actuellement 32 destinations sur le continent africain. La forte proportion de voyageurs en transit témoigne du rôle important de plaque tournante et de vecteur d'intégration régionale que joue l'aéroport de JKIA, grâce notamment aux liaisons avec le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie et l'Ouganda. En 2007, la contribution de cet aéroport au PIB kényan a atteint près de 11 % et, en outre, de son activité dépendent plus d'un demi-million d'emplois à l'échelle nationale. En 2008, il a assuré l'exportation de plus de 320 000 tonnes de fret, soit l'équivalent de près de 3 % du PIB.

Les infrastructures de transport civil de JKIA n'ont toutefois pas suivi le rythme de croissance des services aériens. Conçu à l'origine pour une capacité annuelle de 2,5 millions de passagers, l'aéroport actuel en accueille aujourd'hui pratiquement le double. Le projet d'agrandissement de JKIA contribuera à remédier à ce problème, en portant la capacité nominale de l'aéroport à 9,3 millions de passagers annuels et en renforçant la sécurité afin de respecter les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Le coût total du projet est estimé à une contre-valeur de 184,27 millions d'EUR et sera financé par des ressources propres de l'Autorité aéroportuaire du Kenya (*Kenyan Airport Authority - KAA*) ainsi que par des prêts consentis par l'AFD, la BEI et la Banque mondiale.

En raison de la complexité du projet et de ses éventuelles incidences sur l'environnement, un certain nombre de domaines bénéficieront grandement des mesures d'as-



sistance technique et de renforcement des capacités qui seront financées par la subvention du Fonds fiduciaire pour les infrastructures. Parmi les actions envisagées dans ce cadre, sont notamment prévus :

- ↳ un soutien à la gestion de projet, de manière à minimiser les incidences des nouveaux aménagements sur les activités existantes ainsi qu'à permettre un contrôle adéquat des dépenses afférentes au projet et un suivi technique des différents contrats ;
- ↳ un suivi financier pour la mise au point de systèmes réguliers d'information financière et la mise à jour systématique du modèle financier de l'entreprise ;
- ↳ un appui aux actions environnementales de l'Autorité aéroportuaire du Kenya, couvrant des domaines tels que la mesure et le contrôle des polluants atmosphériques, l'évaluation des incidences du transport aérien sur la faune et la flore ainsi que sur les habitats naturels, et une assistance à la mise en place de systèmes de gestion environnementale dans les aéroports sous contrôle de l'Autorité aéroportuaire ;
- ↳ au niveau de l'Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA), la fourniture de services ciblés de renforcement des capacités techniques dans le domaine du développement de projets aéronautiques afin de veiller à la mise en œuvre adéquate des mesures de réglementation en matière de pollution atmosphérique, de nuisances sonores et de qualité de l'air ;
- ↳ au niveau de Kenya Wildlife Services (KWS) le renforcement supplémentaire des capacités en matière de suivi et de mesure des incidences de l'augmentation du trafic aérien sur la faune et la flore locales. Cela peut concerner aussi bien les nuisances sonores que la pollution.





#### Afrique de l'Ouest : actualisation du schéma directeur du WAPP

<b>Secteur :</b>	énergie
<b>Type de subvention :</b>	assistance technique
<b>Date d'approbation :</b>	22.10.2009
<b>Montant :</b>	0,935 million d'EUR au maximum
<b>Bailleur de fonds principal :</b>	BEI



Le Système d'échange d'énergie électrique ouest-africain (*West African Power Pool - WAPP*) est une organisation spécialisée de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui a été créée en janvier 2006. Sa mission est d'intégrer les réseaux électriques nationaux au sein d'un marché régional de l'électricité unifié et viable à long terme, qui assurerait un approvisionnement stable, fiable et d'un coût abordable, facilitant ainsi la croissance des économies locales. La stratégie de mise en œuvre du WAPP repose sur le développement de sous-programmes d'infrastructures complémentaires et se renforçant mutuellement, composés de projets prioritaires qui, une fois réalisés, doteront l'Afrique de l'Ouest d'un réseau électrique entièrement intégré. Ces projets se situent à différents stades de développement, mais la plupart requièrent des travaux préparatoires pour devenir « bancables ». La mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation des études de pré-investissement de ces projets a été l'un des principaux défis que le WAPP a rencontré dans l'exécution de son programme d'infrastructure. Il en est résulté d'importants retards dans la réalisation de la stratégie du WAPP.

Le schéma directeur actuel du WAPP date de décembre 2003. Depuis lors, la situation en matière de production et de transport d'électricité dans la CEDEAO a sensiblement changé, eu égard notamment à la crise énergétique de 2007-2008, qui a conduit un certain nombre de pays à planifier des projets d'urgence de production d'électricité. Une mise à jour du schéma directeur du WAPP s'impose donc, non seulement pour permettre au WAPP de continuer à programmer et à coordonner efficacement des projets régionaux, mais également pour revoir l'analyse des projets en cours.

Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures a convenu de financer une étude portant sur l'évaluation et l'actualisation des prévisions relatives à la demande et à l'offre d'électricité sur le réseau régional en vue de faire des propositions sur la hiérarchisation des projets en cours et futurs, sur la viabilité et la stabilité du réseau proposé ainsi que sur une stratégie de mise en œuvre des projets prioritaires du WAPP.

Étant une institution régionale de création relativement récente dont les coûts opérationnels sont encore dans une large mesure couverts par la communauté des donateurs, le WAPP ne dispose pas de ressources propres pour financer en partie les études préliminaires des projets qu'il promeut. Une subvention constituait donc le seul moyen acceptable de couvrir le financement des travaux susmentionnés.

L'actualisation envisagée du schéma directeur du WAPP sera déterminante pour la réalisation de l'ensemble des projets prioritaires de l'organisation, qui englobent des projets de production d'électricité, tels que Gouina, et des projets d'interconnexion électrique (Côte d'Ivoire - Liberia - Sierra Leone - Guinée et Riviera - Prestea), dont les études de pré-investissement sont également financées par le Fonds fiduciaire.

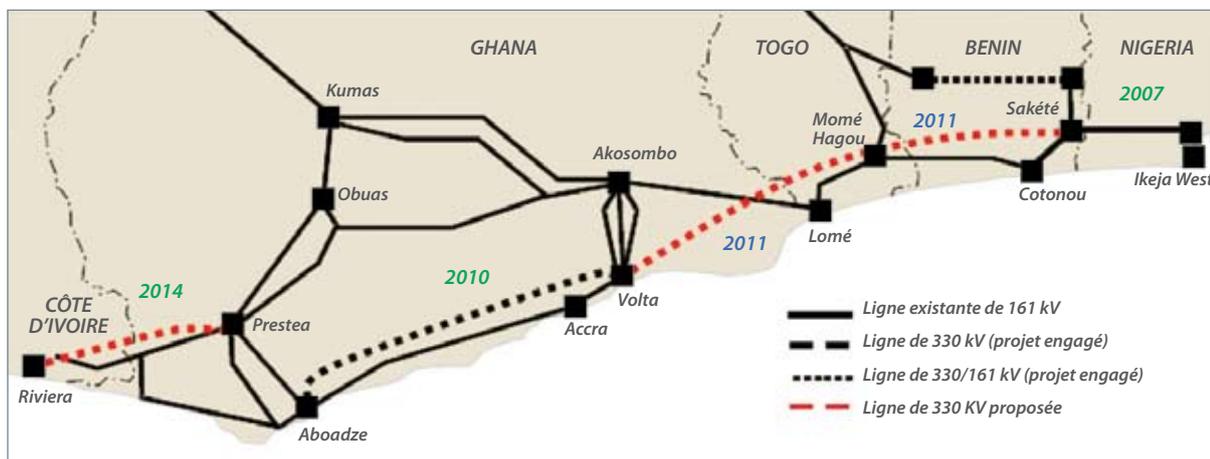
**Afrique de l'Ouest : dorsale côtière du WAPP**

<b>Secteur :</b>	énergie
<b>Type de subvention :</b>	assistance technique
<b>Date d'approbation :</b>	27.03.2009
<b>Montant :</b>	1,75 million d'EUR au maximum
<b>CTPe :</b>	à déterminer
<b>Bailleur de fonds principal :</b>	BEI
<b>Autres bailleurs de fonds :</b>	à déterminer

Le développement en cours d'importants projets de production d'électricité au Ghana et la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Buyo en Côte d'Ivoire, conjugués à la mise en œuvre du plan de sécurité de l'approvisionnement énergétique du WAPP, qui prévoit un programme de production de 400 MW au Ghana et d'autres projets de génération au Bénin et au Togo, permettront des échanges d'énergie à faible coût entre la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria. Lorsque ces nouvelles capacités de production seront entrées en service, la ligne de transport existante risque de constituer un goulet d'étranglement et il deviendra indispensable d'en construire une nouvelle. En conséquence, et conformément à l'objectif du WAPP de promouvoir les échanges d'électricité entre les pays ouest-africains et de permettre à l'ensemble des États membres de la CEDEAO d'accéder à des ressources énergétiques abordables, un projet de renforcement de l'interconnexion électrique entre Riviera et Prestea

à 330 kV est prévu. Ce projet comprend la construction de 300 km de lignes de transport à haute tension entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, ainsi que de deux nouveaux postes à haute tension destinés à consolider l'interconnexion existante entre ces deux pays.

Au titre de la phase de planification de ce projet, le WAPP a reçu une subvention du Fonds fiduciaire pour le financement des études préparatoires qui comprennent notamment : un premier contrat portant sur la faisabilité technique, économique et financière du projet ; un second contrat portant sur l'étude du tracé des lignes, l'évaluation des incidences environnementales et sociales, le plan de réinstallation des populations déplacées et le plan de gestion environnementale et sociale, et un troisième volet, portant sur l'audit de ces deux contrats. L'accord relatif à ces études a été signé entre la BEI et le WAPP le 29 juin 2009. L'étude de faisabilité devrait être réalisée entre mars 2010 et janvier 2011.





#### Afrique de l'Ouest : réglementation de l'électricité dans la CEDEAO

<b>Secteur :</b>	énergie
<b>Type de subvention :</b>	assistance technique
<b>Date d'approbation :</b>	10.11.2009
<b>Montant :</b>	1,7 million d'EUR au maximum
<b>Bailleur de fonds principal :</b>	AFD



Le Protocole sur l'énergie de la CEDEAO, adopté en 2003, avait pour objet d'accroître les investissements dans le secteur énergétique et les échanges d'énergie en Afrique de l'Ouest.

Poursuivant cet objectif, le Système d'échange d'énergie électrique ouest-africain (*West African Power Pool - WAPP*), qui est une organisation spécialisée de la CEDEAO créée en 2006, regroupe les compagnies d'électricité de la région. Le WAPP assume aujourd'hui avec succès son rôle de centre de coordination pour la mise en œuvre du schéma directeur de la CEDEAO et la planification régionale des investissements en concertation avec les donateurs internationaux.

L'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC), utilisera la subvention d'assistance technique mise à sa disposition pour lancer ses activités initiales de régulation, telles que l'étalonnage régional du secteur de l'électricité, l'assistance à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) en vue d'améliorer les échanges transfrontaliers, et l'appui aux autorités de réglementation nationales pour la fixation de tarifs d'échanges internationaux. L'ARREC facilitera également le règlement de différends dans le domaine des échanges d'électricité transfrontaliers. Les activités de l'ARREC visent également à favoriser la création d'un marché régional concurrentiel au travers du renforcement de la politique énergétique régionale, de la planification et de la réglementation technique et de la priorité accordée à l'intégration régionale dans le secteur de l'énergie. À cette fin, l'ARREC poursuit quatre objectifs : le développement sécurisé des échanges transfrontaliers ; la promotion de la concurrence sur

le marché régional naissant de l'électricité ; l'amélioration des échanges d'informations, et l'accroissement de la confiance des investisseurs dans le secteur de l'énergie.

Cette subvention d'assistance technique accordée à l'Autorité régionale de réglementation de l'électricité, de création récente, vient compléter d'autres programmes d'investissement soutenus par les bailleurs de fonds du Fonds fiduciaire par l'intermédiaire du WAPP.

L'ARREC bénéficiera des travaux analytiques réalisés dans le cadre de l'étude diagnostique des infrastructures nationales en Afrique (AICD) : à titre d'exemple, l'étude AICD sur la performance du secteur de l'énergie sera un outil précieux pour ses activités d'étalonnage.

Depuis l'adoption de l'Acte additionnel, l'ARREC se situe dans une phase de transition jusqu'à son installation officielle, qui devrait intervenir en 2010.





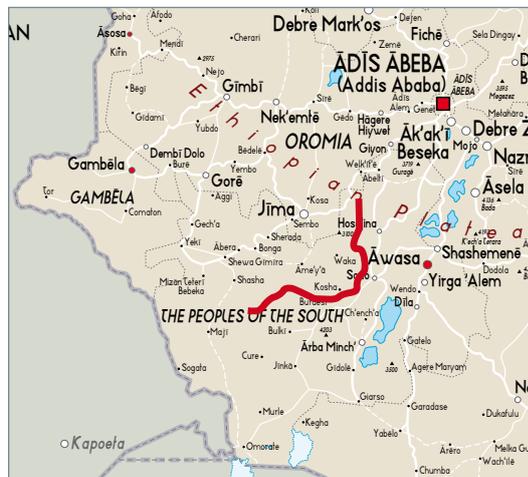
### Afrique orientale : centrale hydroélectrique Gibe III

<b>Secteur :</b>	énergie
<b>Type de subvention :</b>	assistance technique
<b>Date d'approbation :</b>	14.12.2009
<b>Montant :</b>	1,3 million d'EUR au maximum
<b>CTPe :</b>	environ 1,45 milliard d'EUR
<b>Bailleur de fonds principal :</b>	BEI
<b>Autres bailleurs de fonds :</b>	à déterminer

L'Éthiopie présente l'un des plus faibles taux d'accès à l'électricité du monde, seulement 10 % de sa population étant raccordés au réseau électrique. Afin de répondre à une demande croissante, l'Éthiopie a engagé un programme accéléré d'électrification, qui comprend une importante extension du réseau de distribution. Les prévisions officielles de la compagnie d'électricité éthiopienne (EEPCo) pour la croissance de la demande d'électricité s'étendent de 8,7 % à 13,2 % par an entre 2009 et 2030.

Le gros potentiel hydroélectrique que possède l'Éthiopie lui offre d'importantes possibilités de jouer un rôle clé dans l'approvisionnement en électricité de la région. L'excédent de production des nouveaux aménagements hydroélectriques prévus en aval du fleuve Gibe-Omo devrait être exporté vers Djibouti, le Soudan et le Kenya. Le projet hydroélectrique Gibe III serait le troisième d'une série d'aménagements hydroélectriques sur ce fleuve. Le projet comprendrait la construction et l'exploitation d'une centrale d'une capacité de 1 870 MW, incluant la réalisation d'un barrage de 240 m de haut et des équipements hydromécaniques connexes. Le coût total du projet est estimé – à ce stade précoce – à environ 1,45 milliard d'EUR.

Un certain nombre d'études pour le projet Gibe III ont déjà été finalisées ou sont terminées ou en cours de réalisation, comme par exemple l'évaluation des incidences environnementales et sociales (EIES), un plan de réinstallation des populations déplacées (PRP) au niveau des emplacements du barrage et du réservoir ainsi que de la ligne de transport, une étude de faisabilité économique, financière et technique, et une revue indépendante de l'EIES. La Banque africaine de développement a en outre lancé une étude visant à évaluer l'impact hydrologique du projet sur le niveau du lac Turkana et à analyser la situation socioéconomique des communautés vivant dans la région du lac.



La subvention du Fonds fiduciaire pour les infrastructures sera utilisée pour conduire deux études supplémentaires, à savoir une étude exhaustive des incidences environnementales et sociales (EIES) du projet sur le lac Turkana et une évaluation des impacts cumulatifs (EIC). L'EIES devrait aborder des aspects de haute importance, tels que les variations du débit du fleuve Omo dans le lac, l'impact sur la morphologie du lac, les incidences sur les écosystèmes et les habitats naturels sensibles, les effets sur l'agriculture, la pêche lacustre et l'économie locale.

L'EIC déterminera l'ampleur et l'importance des effets cumulés sur l'environnement et la population de la construction et de l'exploitation de la série d'aménagements hydroélectriques sur le fleuve Omo et mettra l'accent sur des aspects tels que l'identification des ressources naturelles stratégiques le long du fleuve, les relations de cause à effet entre le développement du potentiel hydroélectrique et les ressources clés et leur emploi, l'évaluation des incidences de la présence physique des barrages et la recommandation de caractéristiques de conception permettant d'atténuer de manière sensible les effets négatifs du projet et d'en accroître les retombées positives.

Le consultant chargé de la réalisation de l'EIES et de l'EIC sur la région du lac Turkana incorporera les conclusions et les recommandations issues de chacune des nombreuses études réalisées dans un document de synthèse détaillé et techniquement rigoureux. L'assistance technique sera fournie dans le cadre de l'audit préalable de la BEI, des IFI et des autres donateurs soutenant ce projet. La décision de contribuer au financement du projet dépend de l'analyse satisfaisante de l'ensemble des aspects environnementaux et sociaux associés à Gibe III.

### Afrique australe : projet de développement du réseau régional de transport d'électricité (CESUL)

Secteur :	énergie
Type de subvention :	assistance technique
Date d'approbation :	14.12.2009
Montant :	0,7 million d'EUR au maximum
CTPe :	environ 1 milliard d'EUR
Baillieur de fonds principal :	BEI
Autres bailleurs de fonds :	KfW, AFD, BAfD

Le Mozambique possède d'abondantes ressources énergétiques naturelles, avec un potentiel d'environ 10 000 MW dans la vallée du Zambèze (hydroélectricité, charbon) et dans la région de Temane (gaz). Pour exploiter certaines de ces ressources, essentiellement à des fins d'exportation, l'État mozambicain a lancé des initiatives d'envergure, notamment le développement de projets de production d'électricité et d'un réseau de transport à extra-haute tension destiné à permettre l'acheminement de la nouvelle énergie produite vers les pays voisins du pool énergétique d'Afrique australe (*Southern African Power Pool, SAPP*) et – dans une moindre mesure – à répondre aux besoins de consommation privés et industriels au Mozambique. Parmi ces initiatives figure le projet de développement du réseau régional de transport d'électricité (CESUL), qui comprend la construction d'une ligne de raccordement entre le principal site de production d'électricité sur le Zambèze (nord du Mozambique) et la principale région de consommation – Maputo et ses environs (sud du Mozambique), avec des possibilités de développement de projets de génération d'électricité le long de cette ligne.

Le projet CESUL permettra par conséquent de raccorder les réseaux électriques du centre-nord et du sud du pays, de Tete à Maputo, puis jusqu'au SAPP, où il contribuera à résoudre un sérieux déficit énergétique. Il concourra à améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité à coût abordable dans l'ensemble de l'Afrique australe. En raison de ce nouvel accès fiable à l'énergie électrique, on prévoit que plusieurs activités industrielles ou commerciales de grande envergure pourraient voir le jour le long du tracé de la ligne CESUL. Le développement du réseau régional de transport d'électricité sera associé à celui de deux grands projets de production d'hydroélectricité qui seront situés dans la même province, à savoir North Cahora Bassa (1 250 MW) et Mpanda Nkwua (1 500 MW). Par ailleurs, deux projets de mines de charbon de grande dimension, situées respectivement à Moatize et à Benga, sont en cours de développement en vue de l'exportation de charbon à coke de grande qualité. L'ensemble de ces projets et activités aura des conséquences environne-



mentales et sociales importantes dans la région de Tete, ce qui nécessite de réaliser une évaluation stratégique détaillée des incidences environnementales et sociales régionales (ESIESR).

Cette évaluation stratégique, qui sera financée par Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, aura pour objet de maximiser les effets positifs du projet et de minimiser les risques environnementaux et sociaux associés au développement rapide de l'aire d'influence du réseau de transport d'électricité CESUL et des projets de production connexes. Elle fournira une évaluation globale des impacts environnementaux et sociaux indirects, induits et cumulatifs des projets existants, en cours de construction et planifiés dans la région de Tete, des axes de transport connexes, des aires d'influence et des projets associés. Elle tiendra également compte de toute la documentation pertinente, telle que l'évaluation des incidences environnementales et sociales du projet, le plan de réinstallation des populations déplacées et toutes les autres informations importantes relatives aux projets de centrales électriques et de mines de charbon. La hiérarchisation de la série de nouveaux investissements dans les domaines de la production et du transport d'électricité au Mozambique, qui aura un impact sur l'ensemble de l'Afrique australe, constituera un autre volet de l'étude.



#### Afrique australe : agrandissement du port de Walvis Bay

<b>Secteur :</b>	transports
<b>Type de subvention :</b>	assistance technique
<b>Date d'approbation :</b>	14.12.2009
<b>Montant :</b>	0,45 million d'EUR au maximum
<b>CTPe :</b>	environ 130 millions d'EUR
<b>Bailleur de fonds principal :</b>	KfW
<b>Autres bailleurs de fonds :</b>	BEI, AFD



Depuis son approfondissement en 2000, le port de Walvis Bay, en Namibie, accueille un nombre croissant de porte-conteneurs. Sa capacité de traitement est passée de 40 000 EVP (équivalent vingt pieds) en 2003 à 200 000 EVP en 2008, avec une croissance moyenne annuelle de 38 % depuis 2003. Le port bénéficie de liaisons de grande qualité avec l'arrière-pays, telles que les corridors trans-Cunene, trans-Caprivi et trans-Kalahari qui relient la Namibie à ses pays voisins et qui ont fait l'objet de mises à niveau techniques au cours des dernières années. En 2008, 67 % des conteneurs traités au port de Walvis Bay étaient destinés au transbordement ou au transport vers les pays voisins. En 2009, la capacité de traitement du port a dépassé 250 000 EVP.

Afin que le port de Walvis Bay continue à jouer son double rôle de plate-forme de transbordement de conteneurs sur la côte sud-ouest de l'Afrique et de voie d'accès à l'océan pour les pays enclavés du Botswana, de la Zambie, de la République du Congo et du Zimbabwe, l'Autorité portuaire de Namibie (NamPort), détenue par l'État, a lancé un projet de construction d'un nouveau terminal à conteneurs gagné sur la mer au sud du port actuel. Le coût total de ce projet d'agrandissement et de mise à niveau du terminal à conteneurs de Walvis Bay, qui comprend l'extension des postes d'amarrage et les travaux de dragage requis pour permettre aux gros navires d'accéder au port, est estimé à la contrevalet de 200 millions d'EUR. Le nouveau terminal à conteneurs porterait la capacité annuelle de traitement de NamPort de 250 000 EVP à plus de 500 000 EVP. La capacité d'amarrage est actuellement limitée aux porte-conteneurs de 3 500 EVP. L'autorité portuaire s'est adressée à la BEI, à l'AFD, à la KfW et à la DBSA (*Development Bank of Southern Africa*), en tant

que bailleurs de fonds potentiels, pour obtenir une assistance à la réalisation de l'étude de faisabilité économique et financière du projet et à l'analyse des différentes options d'investissement et d'exploitation.

La subvention du Fonds fiduciaire approuvée pour la préparation de ce projet sera utilisée pour aider NamPort à évaluer le risque commercial et la viabilité financière des différentes options du projet ainsi qu'à concevoir un modèle financier à son usage. Les services d'assistance technique comprennent quatre modules étroitement liés, à savoir une étude détaillée des prévisions de marché pour le terminal à conteneurs de Walvis Bay ; une analyse économique ; une étude comparative des options d'investissement dans le nouveau terminal à conteneurs et de ses différents modes d'exploitation, y compris les possibilités de partenariats public-privé ; l'élaboration des dossiers d'appels d'offres pour l'option qui sera retenue et l'établissement de modèles financiers pour l'ensemble des activités de NamPort et pour le terminal à conteneurs.

## Afrique de l'Ouest : centrale hydroélectrique de Sambangalou

<b>Secteur :</b>	énergie
<b>Type de subvention :</b>	assistance technique
<b>Date d'approbation :</b>	14.12.2009
<b>Montant :</b>	0,35 million d'EUR au maximum
<b>CTPe :</b>	environ 350 millions d'EUR
<b>Baillleur de fonds principal :</b>	AFD
<b>Autres bailleurs de fonds :</b>	à déterminer

Le projet hydroélectrique de Sambangalou (PHS) est une initiative transfrontalière présentée par l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), qui regroupe la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Sénégal. Cet organisme sous-régional est l'organe exécutif qui a été désigné par ses quatre États membres pour mettre en œuvre des programmes de développement intégré visant une exploitation rationnelle et harmonieuse des ressources communes des bassins des fleuves Gambie, Kayanga-Gébas et Koliba-Corubals.

Le développement de ces bassins fluviaux offre une possibilité de valorisation du potentiel énergétique, qui reste en grande partie inexploité. Au vu de l'important déficit énergétique de la sous-région et de la forte dépendance de la production d'électricité à l'égard des importations de produits pétroliers, les études menées ont confirmé la nécessité d'accroître l'offre d'hydroélectricité à travers la construction de nouvelles unités de production et ont conduit à la mise en place du projet Énergie de l'OMVG, qui comprend trois composantes : les aménagements hydroélectriques de Sambangalou et de Kaléta et la ligne d'interconnexion. Le coût total de ce projet est estimé à 990 millions d'EUR. Le coût de la première phase est évalué à 540 millions d'EUR et concerne la centrale hydroélectrique de Kaléta ainsi qu'une partie de la ligne de transport. Le PHS fait partie de la deuxième phase du projet. La future centrale, d'une puissance installée de 128 MW, devrait entrer en service à l'horizon 2015 et produire de 208 à 402 GWh par an. En outre, l'important volume de la retenue pourrait contribuer au développement de la zone aval, notamment par le biais de l'irrigation. Le PHS offre par conséquent des avantages intéressants, mais



comporte également des risques sociaux et environnementaux, notamment sur le plan de la réinstallation des populations déplacées et des zones humides riveraines du fleuve Gambie en aval du barrage.

Une étude de faisabilité du PHS, incluant l'évaluation de ses incidences environnementales et sociales, a été réalisée en 2006. Mais certains de ses aspects, comme l'analyse économique et les répercussions environnementales et sociales, doivent être réexaminés et analysés de manière plus approfondie.

La subvention d'assistance technique du Fonds fiduciaire servira à financer les services des cabinets d'études internationaux que l'OMVG sélectionnera pour la réalisation de l'évaluation de la valeur économique totale (VET) du projet, y compris de ses incidences environnementales et sociales et des mesures d'atténuation y relatives. Un examen du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et du plan de réinstallation des populations déplacées (PRP) ainsi qu'une analyse de la sensibilité de la rentabilité du projet aux variations du débit de crue et à la variabilité des conditions climatiques et de précipitations sont également prévus.



## Projets ayant reçu une approbation de principe en 2009

Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures : projets ayant reçu une approbation de principe en 2009

(en milliers d'EUR)

Projet	Montant de la subvention	Région	Secteur	Type de subvention	Coût total estimé du projet
Programme d'investissement du port de Port-Louis	1 000	Océan indien	Transports	AT	136 000
Réhabilitation de la Grande route de l'Est	25 000	Afrique australe	Transports	BI	200 000



Programme d'investissement du port de Port-Louis	
<b>Secteur :</b>	transports
<b>Type de subvention :</b>	assistance technique
<b>Montant de la subvention :</b>	1 million d'EUR au maximum
<b>CTPe :</b>	136 millions d'EUR environ



Le programme d'investissement de l'Autorité portuaire de Maurice (APM) doit être mis en œuvre au cours des cinq prochaines années. Il comprend l'agrandissement du terminal à conteneurs III, dont un prolongement du quai de 440 m, le dragage du chenal d'accès pour obtenir un tirant d'eau de 18 m, l'agrandissement du port de pêche existant de Trou Fanfaron ainsi que la création d'un second port de pêche, d'une longueur de quai de 207 m, pour la plate-forme régionale de traitement, de stockage et de distribution de fruits de mer située à Fort Williams. La création d'un terminal pour les paquebots de croisière est également prévue. Le coût total du projet est estimé à 136 millions d'EUR.

La subvention du Fonds fiduciaire servira à financer des études techniques supplémentaires, notamment la réalisation d'une évaluation des incidences sur l'environnement. L'agrandissement du port encouragera les opérations de transbordement à Maurice, à l'heure où certaines autres plates-formes régionales, telles que Durban en Afrique du Sud, sont proches de la saturation. Il s'ensuit que le projet bénéficiera non seulement à l'île Maurice, mais renforcera également l'intégration régionale. Le promoteur du projet, à savoir l'Autorité portuaire de Maurice, participera au coût total de ces études additionnelles.

Réhabilitation de la Grande route de l'Est	
<b>Secteur</b>	transports
<b>Type de subvention :</b>	bonification d'intérêts
<b>Montant de la subvention :</b>	25 millions d'EUR au maximum
<b>CTPe :</b>	200 millions d'EUR environ

Construite il y a une quarantaine d'années sur une distance de 360 km, la Grande route de l'Est a un besoin urgent de reconfiguration, de modernisation et de réfection générale, notamment par le remplacement des ponts. Elle fait partie du corridor régional de Nacala, qui relie la Zambie au Mozambique en passant par le Malawi, et est plus courte de 230 km que la route Lusaka-Durban. Les aménagements associés au corridor comprennent la mise à niveau de voies routières et ferroviaires au Malawi et au Mozambique. La construction d'un terminal intermodal pour l'interconnexion rail-route à Chipata, en Zambie, est envisagée ; une étude de préfaisabilité est actuellement financée par la Commission européenne. L'étude de faisabilité, la conception détaillée et les dossiers d'appel d'offres

concernant le projet routier sont en cours de finalisation. Le coût du projet est estimé à 200 millions d'EUR au maximum.

Le soutien du Fonds fiduciaire prendra la forme d'une bonification d'intérêts applicable au prêt que la BEI pourrait consentir au Gouvernement zambien, pour permettre à ce prêt de répondre aux normes prévues pour les pays pauvres très endettés (PPTE), dont la Zambie fait partie. Dans la mesure où les emprunts extérieurs contractés par le pays doivent comporter un élément de libéralité fixé à 35 %, la subvention demandée au Fonds fiduciaire est de l'ordre d'un tiers du montant du prêt. Elle permettra d'apporter un financement complémentaire à celui de la Commission européenne.



## Perspectives pour 2010

La réserve de projets du Groupe des bailleurs de fonds pour 2010 semble prometteuse, avec un montant estimé d'approbations de subventions qui pourrait totaliser 100 millions d'EUR l'année prochaine.

L'énergie et les transports semblent rester les deux secteurs dominants. En collaboration avec les partenaires africains du Fonds fiduciaire, les membres du GBF s'appliqueront à identifier des projets dans les deux autres secteurs admissibles, à savoir les TIC et surtout le secteur de l'eau, qui revêt une importance capitale pour le développement, mais qui pose des défis particuliers pour les investissements à l'échelle régionale.

Les projets figurant dans la réserve pour 2010 sont répartis de manière assez équilibrée entre les différents pays d'Afrique subsaharienne admissibles à un soutien du Fonds fiduciaire, avec une légère concentration en Afrique australe.

Environ 80 % des demandes de subvention prévues en 2010 concernent une bonification d'intérêts, ce qui souligne l'influence positive concrète du mécanisme de panachage du Fonds fiduciaire sur les investissements. En 2010, des subventions directes devraient également être sollicitées pour le financement de composantes environnementales et sociales d'un projet d'infrastructure.

Sur la base des hypothèses actuelles, les opérations de subvention pourraient mobiliser jusqu'à 500 millions d'euros de prêts à long terme de la part du Groupe des bailleurs de fonds et générer plus d'un milliard d'euros d'investissements au total.



## Opérations de subvention sur la période 2007-2008 : mise à jour

(en milliers d'EUR)

Opérations approuvées	Région	Secteur	Type	Montant de la subvention	Coût total estimé du projet
EASSy	Afrique centrale et orientale	TIC	AT	2 600	201 000
Félou	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	BI	9 335	211 500
Interconnexion Éthiopie - Kenya	Afrique centrale et orientale	Énergie	AT	550	660 000
Interconnexion électrique CLSG - WAPP	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	AT	3 000	260 000
Interconnexion de Caprivi	Afrique australe	Énergie	BI	15 000	302 000
Ruzizi	Afrique centrale et orientale	Énergie	AT	2 800	300 000
Corridor de Beira	Afrique australe	Transports	BI	29 000	189 000
Projet hydroélectrique de Gouina (PHG) - OMVS	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	AT	1 000	250 000





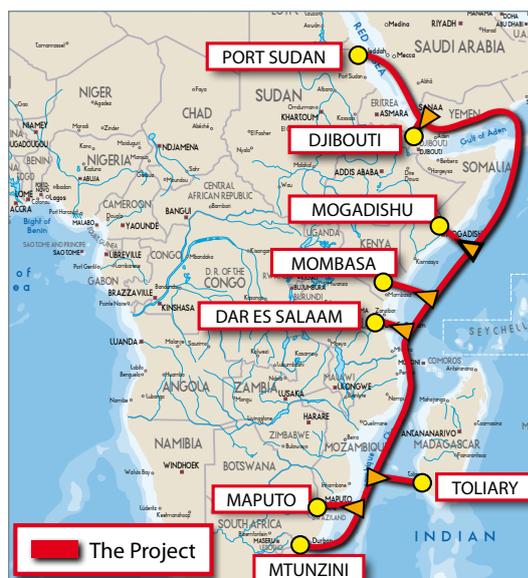
### Afrique orientale : câble sous-marin EASSy

<b>Secteur :</b>	TIC
<b>Type de subvention :</b>	assistance technique
<b>Montant :</b>	2,6 millions d'EUR au maximum
<b>Coût total du projet :</b>	201 millions d'EUR
<b>Statut :</b>	en cours de décaissement
<b>Bailleur de fonds principal :</b>	BEI

Le projet de câble sous-marin EASSy (*East African Submarine Cable System*) porte sur l'installation de 10 000 km de câble sous-marin en fibre optique le long de la côte orientale de l'Afrique, du Soudan à l'Afrique du Sud, avec des points d'aboutissement dans ces pays, mais aussi à Djibouti, en Somalie, au Kenya, en Tanzanie, à Madagascar, au Mozambique, à Mayotte et aux Comores. EASSy offrira à ces pays leur première connexion au réseau mondial en fibre optique. Le littoral, qui s'étend du Soudan à l'Afrique du Sud, constitue la plus longue étendue habitée au monde qui ne soit pas encore desservie par un réseau international de câbles sous-marins. Si cette absence de connectivité devait persister, elle aurait un impact négatif direct sur le développement économique de la région. EASSy revêt par conséquent une importance capitale pour le développement économique de l'Afrique orientale et australe. Les travaux, engagés en juin 2008, sont en bonne voie et devraient prendre fin en juin 2010.

Le coût total du projet EASSy a été estimé à 272 millions d'USD, dont 115 millions d'USD seront financés par la West Indian Ocean Cable Company Ltd (WIOCC). Ce chiffre comprend le coût du contrat de fourniture, les frais de démarrage et les intérêts durant la phase de construction. Les bailleurs de fonds participant à ce projet sont la SFI, la BAfD, la KfW, l'AFD, la BEI et la DBSA. Par ailleurs, le consortium EASSy a décidé de porter la capacité totale du câble de 32 à 68 longueurs d'onde par paire de fibre, sans requérir de financement complémentaire du promoteur, la WIOCC, car les fonds nécessaires seront prélevés sur la provision pour imprévus techniques inscrite dans le budget initial.

Le projet EASSy est un excellent exemple d'intégration régionale en Afrique. Il offrira un accès fiable,



rapide et généralisé aux communications internationales (y compris l'Internet) et devrait ramener le coût des appels internationaux et des connexions Internet à des niveaux concurrentiels. Il contribuera en outre à instaurer davantage de concurrence dans le système et, partant, à rendre les prix plus abordables. Afin d'éviter tout comportement anticoncurrentiel, la WIOCC fonctionnera selon le modèle de l'accès ouvert et vendra de la bande passante non seulement à ses actionnaires, mais également à tout opérateur détenteur d'une licence sur un des marchés desservis par EASY, sous réserve des seules restrictions réglementaires nationales. Pour empêcher la recherche indue de profits, la bande passante sera vendue au prix coûtant majoré et sera proposée à tout opérateur possédant une licence à un tarif unique de manière à ne pas faire de distinction entre actionnaires et non-actionnaires de la société.

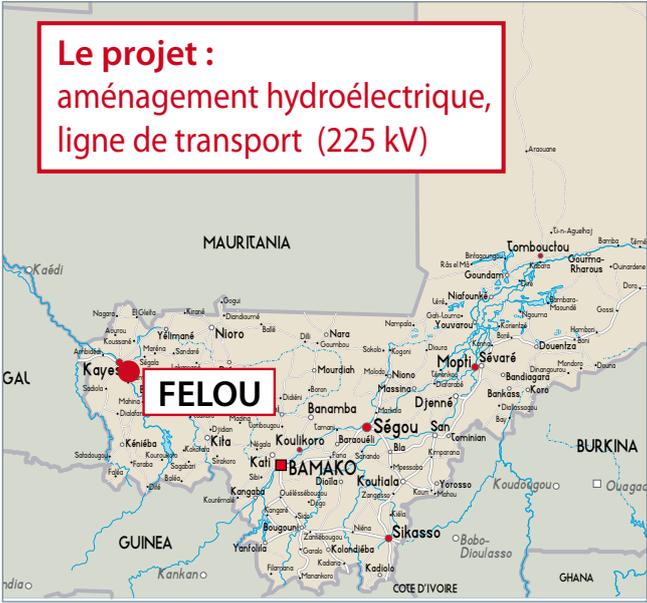
La subvention du Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures a été utilisée pour financer le recrutement de l'équipe de direction et le solde sera affecté à la rémunération de cette dernière durant la phase de construction. Il est primordial que la WIOCC dispose d'une équipe de direction compétente pour parvenir à commercialiser une nouvelle technologie de transmission sur de nombreux marchés. Le Fonds fiduciaire a donc joué un rôle essentiel en permettant à la WIOCC de recruter des professionnels de haut niveau.

Afrique de l'Ouest : aménagement hydroélectrique de Félou	
Secteur :	énergie
Type de subvention :	bonification d'intérêts
Montant :	9,335 millions d'EUR au maximum
Coût total du projet :	211,5 millions d'EUR
Effet multiplicateur :	23: 1
Statut :	approuvée
Baillleur de fonds principal :	BEI

Les principales composantes du projet Félou sont la remise en état d'un barrage, et la construction ou l'installation d'une centrale électrique, de trois turbines d'une capacité nominale de 21 MWe chacune, d'une structure de prise d'eau, ainsi que d'une sous-station et d'une ligne aérienne de transport. Le projet comprend également l'amélioration des routes d'accès, ainsi que la modernisation du centre de répartition de Manantali et des systèmes de télécommunications exploités par la Société de gestion du barrage de Manantali (SOGEM) et par les compagnies nationales d'électricité du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal. Le coût total du projet est estimé à 211,5 millions d'EUR et sera cofinancé par la Banque mondiale, la BEI et la SOGEM.

Le projet hydroélectrique de Félou porte sur les études, la construction, la mise en service et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau, située à la hauteur des chutes de Félou, sur le fleuve Sénégal, à 15 km en amont de la ville de Kayes, au Mali. Ce projet sera mis en œuvre dans le cadre du développement du potentiel hydroélectrique des États membres de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), qui regroupe le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et, depuis 2006, la Guinée. L'OMVS a été fondée en 1972 par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal en vue de gérer le fleuve Sénégal et son bassin. Son but est de favoriser l'autosuffisance alimentaire, l'amélioration des revenus de la population locale et la préservation des écosystèmes naturels.

Le soutien du Fonds fiduciaire prend la forme d'une bonification d'intérêts applicable au prêt de la BEI. Cette bonification permettra aux trois États (Mali, Mauritanie et Sénégal), qui sont les emprunteurs dans le cadre de ce projet, de respecter les normes prévues pour les pays pauvres très endettés, tout en contribuant à un solide développement régional, grâce à une production d'énergie durable et propre.





Afrique de l'Ouest : études de pré-investissement pour une interconnexion électrique en Afrique de l'Ouest (CLSG)	
Secteur :	énergie
Type de subvention :	assistance technique
Montant :	3 millions d'EUR au maximum
CTPe :	environ 260 millions d'EUR
Statut :	en cours de décaissement
Bailleur de fonds principal :	BEI

Ce projet d'interconnexion portera sur la construction de quelque 1 100 km de lignes de transport à haute tension ainsi que sur l'agrandissement ou la construction de postes à haute tension à Man (Côte d'Ivoire), Sannequille, Buchanan et Monrovia (Liberia), Nzérékore et Linsan (Guinée) et Bumbuna (Sierra Leone). Ce projet est vital pour les efforts de reconstruction en cours dans les régions qui sortent de la guerre, à savoir le Liberia, la Sierra Leone et la région des forêts en Guinée. L'une des priorités du WAPP est de connecter ces pays avec la Côte d'Ivoire afin de leur offrir la possibilité de procéder à des échanges d'énergie mutuellement avantageux et de leur donner accès à un approvisionnement sûr en électricité, de façon à favoriser la croissance économique et à consolider la paix fragile qui s'est instaurée dans ces pays.

Un impact majeur de ce projet sur le développement sera l'atténuation de la pénurie d'énergie, qui est un problème récurrent dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et un obstacle au développement économique. Le sous-développement économique est d'ailleurs

lui-même l'une des sources des conflits et de l'instabilité politique qui ont marqué la région ces dernières années. Le projet promet des retombées bénéfiques pour trois des États les plus pauvres de la région et renforcera la coopération entre des pays qui ont été le théâtre de dramatiques conflits.

Pour la préparation de ce projet, une subvention de 3 millions d'EUR au maximum du Fonds fiduciaire a été mise à disposition pour le financement de l'étude de faisabilité et de l'évaluation des incidences environnementales et sociales. Ces études ont été achevées en décembre 2009. Le solde de cette aide non remboursable sera utilisé en 2010 pour financer un élargissement du cahier des charges de l'étude de faisabilité en vue, d'une part, d'évaluer le raccordement du site hydroélectrique de Kaléta, en Guinée, à l'interconnexion et, d'autre part, de financer l'examen des dossiers d'appels d'offres existants pour le projet Kaléta. Ces études devraient être achevées d'ici à la fin du premier trimestre 2010.

La disponibilité d'électricité est une condition préalable à la reprise de l'activité économique, mais elle donne également, au sein de la société civile, le sentiment général que des progrès sont accomplis et que le niveau de vie s'améliore, ce qui est essentiel pour le maintien de la stabilité dans les pays concernés. Le soutien apporté par le Fonds fiduciaire aux différents stades de ce projet de haute importance apporte une contribution essentielle à sa préparation et à sa mise en œuvre.





#### Afrique australe : interconnexion de Caprivi

<b>Secteur :</b>	énergie
<b>Type de subvention :</b>	bonification d'intérêts
<b>Montant :</b>	15 millions d'EUR au maximum
<b>Coût total du projet :</b>	302 millions d'EUR
<b>Effet multiplicateur :</b>	20: 1
<b>Statut :</b>	entièrement décaissée
<b>Bailleur de fonds principal :</b>	BEI



Le projet de Caprivi porte sur la construction d'une ligne de transport en courant continu à haute tension (CCHT), d'une capacité de 200 MW (conçue pour être portée à 600 MW), entre les réseaux électriques de la Zambie et de la Namibie, qui interconnectera les parties nord et sud du réseau du pool énergétique d'Afrique australe (SAPP). L'objectif de ce projet est de renforcer l'interconnexion électrique entre la Zambie, la Namibie et l'Afrique du Sud en vue d'assurer un acheminement fiable des exportations et des importations d'électricité, de soutenir un marché régional de l'énergie concurrentiel et d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement. Le projet consiste en l'installation d'une ligne à haute tension de 970 km partant de Katima Mulilo, à la pointe nord-est de la Namibie, longeant ensuite la bande de Caprivi – une section étroite de 400 km de long de la Namibie, située au nord-est du pays, entre la Zambie et le Botswana – et se terminant à Gerus, au centre de la Namibie.

Le coût total du projet est estimé à environ 302 millions d'EUR. Il sera couvert par des ressources propres du promoteur ainsi que par un cofinancement de la Banque européenne d'investissement (BEI), de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) et de l'Agence française de développement (AFD).

Les travaux ont démarré au milieu de l'année 2007 et devraient être réceptionnés au deuxième trimestre 2010, conformément aux prévisions. On prévoit le lancement officiel de la ligne de transport au second semestre 2010. Le promoteur du projet, NamPower, a finalisé les accords d'achat d'électricité. Le financement global fourni par la BEI, la KfW et l'AFD a été mis à disposition en 2009 et l'intégralité de la subvention de 15 millions d'EUR du Fonds fiduciaire, apportée sous forme de bonification d'intérêts, a été transférée aux trois bailleurs de fonds.

Les solutions de substitution à l'interconnexion de Caprivi auraient été d'acquérir de l'énergie produite à partir de charbon auprès du Zimbabwe ou de construire des centrales fonctionnant au charbon (charge de base) et (ou) au gaz (demande de pointe), qui étaient peu attrayantes d'un point de vue environnemental et n'offraient pas d'avantages potentiels en termes d'accroissement du transit et des échanges internationaux d'énergie ou de stabilisation ou de sécurité de l'offre d'électricité dans la région. Le soutien du Fonds fiduciaire a par conséquent contribué à faciliter l'investissement dans l'option qui était la plus souhaitable sur les plans économique et environnemental et qui comportait des effets positifs au-delà des frontières de la Namibie.



## linterconnexion de Caprivi : données techniques

L'objectif de l'interconnexion de Caprivi est de fournir une liaison asynchrone entre les réseaux électriques de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe afin d'assurer une capacité de transfert fiable de l'énergie entre l'est et l'ouest du pool énergétique d'Afrique australe (SAPP).

### Avantages du projet

- ↳ raccordement du poste du Zambèze au reste du réseau électrique de NamPower ;
- ↳ meilleure utilisation de la ligne Livingston-Zambèze de 220 kV, construite par ZESCO et NamPower ;
- ↳ fourniture d'une voie de transit de substitution pour les échanges d'électricité du SAPP.

### Configuration

#### ↳ phase 1 :

- liaison unipolaire CCHT de 300 MW (2010) ;
- convertisseurs CC unipolaires 300 MW, 350 kV, utilisant la compensation statique de puissance réactive pour se raccorder en 330 kV CA, au niveau du poste du Zambèze, et en 400 kV CA, au poste de Gerus ;
- ligne aérienne CC de 950 km avec installation des deux conducteurs de ligne ;
- extension des postes électriques CA :
  - Zambèze : transformateurs de 2 x 220 / 330 kV, 315 MVA ;
  - Gerus : transformateurs de 2 x 220 / 400 kV, 315 MVA ;

#### ↳ phase 2 :

- passage à une liaison bipolaire CCHT de 600 MW ;
- deuxième liaison unipolaire CC de 300 MW, 350 kV ;
- renforcement du réseau de 330 kV CA entre la Zambie et le Zimbabwe ;
- ligne de 400 kV CA entre Auas et Gerus.

### Avancées du projet

- ↳ liaison CCHT de 350 kV
- travaux achevés en novembre 2009
- ↳ extension des postes CA : Gerus et Zambèze
- installation des équipements achevée à 98 % ;
- montage des jeux de barres et des chaînes d'isolateurs terminé ;
- transformateurs de couplage de 2 x 315 MVA installés ;
- mise en service en cours ;
- alimentation en courant des premiers transformateurs de 315 MVA prévue pour début mars 2010.

### Projets futurs

Le SAPP aurait besoin que le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures l'épaulé dans la mise en œuvre d'autres projets régionaux. Les avantages économiques de ces projets sont importants, car ces initiatives conduisent au renforcement de l'intégration régionale.



Alison Chikova,  
chef ingénieur –  
pool énergétique  
d'Afrique australe (SAPP)

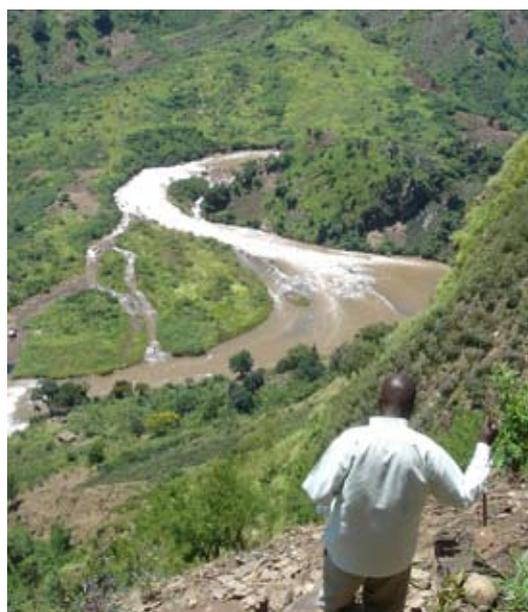


Afrique centrale : centrale hydroélectrique Ruzizi III	
<b>Secteur :</b>	énergie
<b>Type de subvention :</b>	assistance technique
<b>Montant :</b>	2,8 millions d'EUR au maximum
<b>CTPe :</b>	environ 300 millions d'EUR
<b>Statut :</b>	en cours de décaissement
<b>Bailleur de fonds principal :</b>	BEI

Le projet Ruzizi III porte sur la construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique sous-régionale sur la rivière Ruzizi, qui devrait produire 143 mégawatts d'électricité à l'horizon 2013. Cette unité viendra s'ajouter aux deux centrales hydroélectriques qui sont déjà installées le long de ce cours d'eau, à savoir Ruzizi I, qui est exploitée par l'opérateur national de la RDC (SNEL), et Ruzizi II, qui a pour exploitant la Société internationale d'électricité des pays des Grands Lacs (SINELAC). Ces deux installations fournissent de l'électricité au Rwanda, à la partie orientale de la RDC et au Burundi. Le coût total du projet Ruzizi III est estimé à 300 millions d'EUR au maximum.

La subvention du Fonds fiduciaire pour les infrastructures est utilisée pour financer des études supplémentaires et complémentaires pour la préparation de ce projet, portant notamment sur sa viabilité économique et financière et sur les accords institutionnels y afférents, y compris la gestion du débit et les interactions avec les centrales existantes, ainsi que des études techniques additionnelles concernant l'interconnexion du Sud Kivu et du Nord Kivu et ses interfaces avec le réseau interconnecté de la CEPGL. Une partie de la subvention servira au renforcement des capacités institutionnelles d'EGL. Ces études sont bien avancées et devraient être terminées au milieu de l'année 2010.

On prévoit à présent d'ajouter une deuxième phase de travaux préparatoires, comprenant de nouvelles études destinées à permettre à l'EIES existante, qui fournit une bonne base de départ aux études complémentaires, de rendre le projet « bancable ». Le consultant devrait en outre réaliser d'autres études techniques pour compléter les missions existantes définies dans le cahier des charges de la première phase d'études.



La BEI envisage par conséquent de demander, au début de 2010, au comité de gestion du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures d'approuver une augmentation de la subvention du Fonds fiduciaire pouvant aller jusqu'à 50 % de son montant initial.

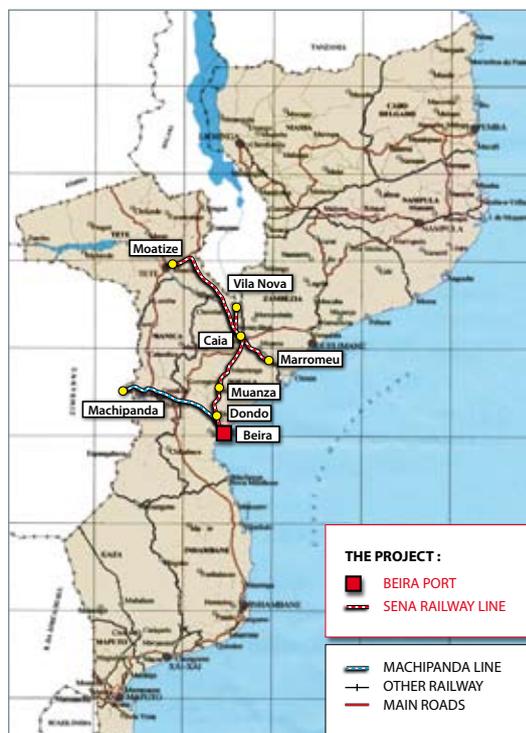


#### Afrique australe : corridor de Beira

Secteur :	transports
Type de subvention :	bonification d'intérêts
Montant :	29 millions d'EUR au maximum
Coût total du projet :	189 millions d'EUR
Effet multiplicateur :	7 : 1
Statut :	en cours de décaissement
Bailleur de fonds principal :	BEI

Le corridor de Beira, situé au Mozambique, constitue la principale voie d'accès entre le port de Beira et l'intérieur du pays et vers les pays voisins enclavés du Zimbabwe, de la Zambie et du Malawi. Représentant une porte importante du transport régional de marchandises, les infrastructures du corridor ont fait l'objet d'un vaste programme de remise en état dans les années 1980 et 1990. Toutefois, ces améliorations n'ont pas été poursuivies et le port ainsi que sa voie d'accès constituent un important goulet d'étranglement pour le commerce et le transport au sein de la région. Une rénovation des infrastructures de transport du corridor de Beira, comprenant la réhabilitation de la ligne de chemin de fer de Sena et la remise en état du chenal d'accès au port de Beira selon ses caractéristiques d'origine, est actuellement en cours.

La BEI cofinance ce projet par le biais de prêts à long terme assortis d'une bonification d'intérêts du Fonds fiduciaire. Étant donné que le Mozambique est un pays pauvre très endetté (PTE), les prêts qui lui sont accordés doivent comporter un élément de libéralité de 35 % et, de ce fait, la bonification d'intérêts du Fonds fiduciaire est essentielle pour la matérialisation des investissements. Le projet du corridor de Beira a une



valeur symbolique pour le Mozambique, car il permettra la réouverture de la ligne de chemin de fer de Sena, fermée depuis une vingtaine d'années suite à la guerre civile. Le coût total du projet est estimé à environ 190 millions d'EUR. Les travaux ont démarré en décembre 2008 et devraient être achevés vers le milieu de l'année 2011. La consolidation et la remise en état du pont existant de 3,75 km à Dona Ana sur le Zambèze sont terminées.

La bonification d'intérêts accordée par le Fonds fiduciaire souligne l'importance stratégique du projet et ses retombées positives au niveau des liaisons de transport en Afrique australe.



Afrique de l'Ouest : projet hydroélectrique de Gouina	
<b>Secteur :</b>	énergie
<b>Type de subvention :</b>	assistance technique
<b>Montant :</b>	1 million d'EUR au maximum
<b>CTPe :</b>	environ 250 millions d'EUR
<b>Statut :</b>	approuvé
<b>Bailleur de fonds principal :</b>	AFD

Le projet hydroélectrique de Gouina (PHG) est une initiative transfrontalière présentée par l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), qui regroupe le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée. Il vise à fournir de l'électricité produite à partir d'une source d'énergie renouvelable aux quatre pays membres qui manquent de capacités de production et sont essentiellement tributaires de la production thermique, ce qui les rend très vulnérables à la volatilité des prix pétroliers. Le projet, qui se situe à la hauteur d'une chute naturelle sur le fleuve Sénégal, près de la ville de Kayes, dans l'ouest du Mali, utilisera l'eau déjà traitée et régulée par le barrage de Manantali, et devrait entrer en service à l'horizon 2013, moyennant un coût de 250 millions d'EUR.

En dépit de la réalisation en 2004 et 2006 des études de faisabilité et d'impact environnemental et social, le projet requiert de nouvelles études, qui vont être financées par le Fonds fiduciaire, notamment :

- ↳ une évaluation des impacts cumulatifs (EIC), tenant compte des effets cumulés du barrage existant de Manantali, du projet Félou (en cours de réalisation) et du PHG ;
- ↳ des études sociologiques complémentaires pour la finalisation du plan d'action de réinstallation des populations déplacées et du plan de gestion du patrimoine culturel ;
- ↳ des études environnementales pour la finalisation d'un plan de gestion et de protection de la forêt classée de Bagouko ;
- ↳ la finalisation du plan de gestion environnementale et sociale (PGES), du plan de réinstallation des populations déplacées (PRP) et du plan de préservation du patrimoine culturel (PPPC).

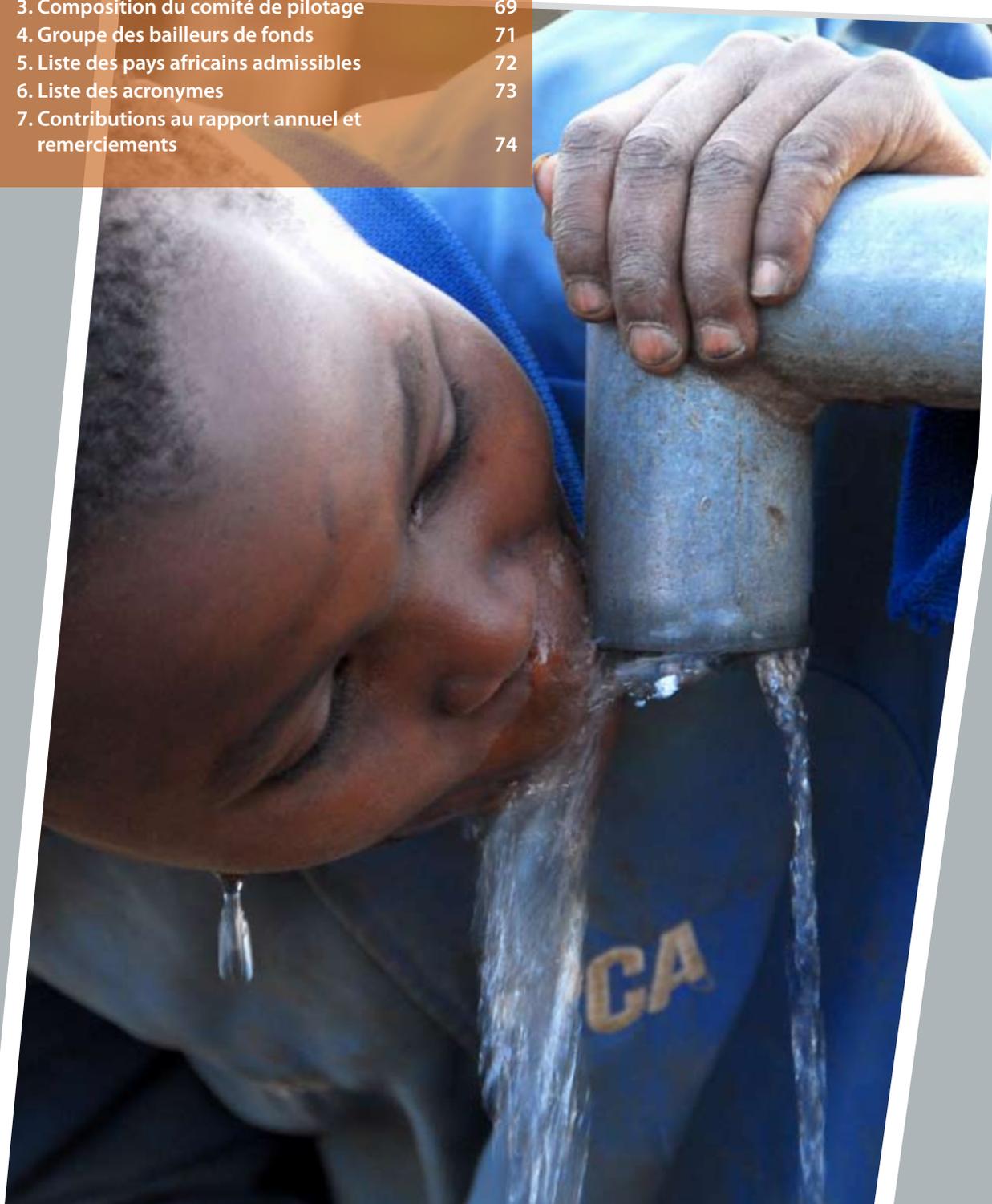
L'OMVS bénéficiera également de l'assistance de l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO, de création récente, qui reçoit également un soutien du Fonds fiduciaire, en vue d'améliorer les échanges transfrontaliers.





# Annexes

1. États financiers certifiés	59
2. Liste des donateurs, de leurs représentants et des contributions reçues au 31 décembre 2009	68
3. Composition du comité de pilotage	69
4. Groupe des bailleurs de fonds	71
5. Liste des pays africains admissibles	72
6. Liste des acronymes	73
7. Contributions au rapport annuel et remerciements	74





## ➔ 1. États financiers certifiés

### État de la situation financière

au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Note	31.12.2009	31.12.2008
<b>ACTIF</b>			
Liquidités et équivalents	2.4.2	144 151	91 881
Autres éléments de l'actif	3	5 132	2 898
<b>Total de l'actif</b>		<b>149 283</b>	<b>94 779</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>DETTES</b>			
Autres dettes	4	7	7
<b>Total des dettes</b>		<b>7</b>	<b>7</b>
<b>RESSOURCES DES DONATEURS</b>			
Contributions de la Commission européenne et des États membres	5	170 200	93 000
Bénéfice non distribué		- 20 924	1 772
<b>Total des ressources des donateurs</b>		<b>149 276</b>	<b>94 772</b>
<b>Total du passif</b>		<b>149 283</b>	<b>94 779</b>

### État du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Note	2009	2008
Intérêts et produits assimilés	6	562	2 941
<b>Total des produits</b>		<b>562</b>	<b>2 941</b>
Projets financés	7	- 22 396	- 1 082
Charges administratives générales	8	- 855	- 580
Frais d'audit		- 7	- 14
<b>Total des charges</b>		<b>- 23 258</b>	<b>- 1 676</b>
<b>Résultat net</b>		<b>- 22 696</b>	<b>1 265</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice</b>		<b>- 22 696</b>	<b>1 265</b>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

## État des variations des ressources des donateurs

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Contributions	Bénéfice non distribué	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>	<b>42 500</b>	<b>507</b>	<b>43 007</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice</b>			
Résultat de l'exercice	-	1 265	1 265
<b>Transactions enregistrées directement dans les ressources des donateurs</b>			
Contributions de la Commission européenne et des États membres (note 5)	50 500	-	50 500
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>93 000</b>	<b>1 772</b>	<b>94 772</b>
	Contributions	Bénéfice non distribué	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>93 000</b>	<b>1 772</b>	<b>94 772</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice</b>			
Résultat de l'exercice	-	- 22 696	- 22 696
<b>Transactions enregistrées directement dans les ressources des donateurs</b>			
Contributions de la Commission européenne et des États membres (note 5)	77 200	-	77 200
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>170 200</b>	<b>- 20 924</b>	<b>149 276</b>



## Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Exercice clos au 31.12.2009	Exercice clos au 31.12.2008
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Intérêts perçus	562	2 941
Charges administratives générales	- 3 089	- 2 020
Projets financés	- 22 396	- 1 082
Frais d'audit	- 7	- 7
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles</b>	<b>- 24 930</b>	<b>- 168</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Contributions de la Commission européenne et des États membres	77 200	50 500
<b>Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement</b>	<b>77 200</b>	<b>50 500</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents</b>	<b>52 270</b>	<b>50 332</b>
<b>Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>91 881</b>	<b>41 549</b>
<b>Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice</b>	<b>144 151</b>	<b>91 881</b>

## Annexe aux états financiers

### 1. Informations d'ordre général

Dans le cadre de la stratégie de l'UE pour l'Afrique, la Commission européenne et neuf États membres de l'UE (« les donateurs ») ont signé avec la Banque européenne d'investissement (BEI), en tant que gestionnaire du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (« le Fonds fiduciaire »), l'accord établissant les modalités de mise en œuvre du Fonds fiduciaire (« les modalités »). Depuis lors, trois autres États membres sont devenus des donateurs au Fonds fiduciaire. Le 29 juin 2009, le comité de gestion du Fonds fiduciaire a approuvé une première modification des modalités de mise en œuvre du Fonds fiduciaire.

La vocation centrale du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures est de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du Partenariat UE-Afrique en soutenant des projets d'infrastructure régionaux admissibles en Afrique subsaharienne au moyen d'une combinaison de financements ciblés à long terme et de subventions des États membres donateurs.

Le Fonds fiduciaire a une durée de vie limitée et peut être clos après survenance de certains événements dits « situations de clôture ». L'article 11.2.1 (d) de l'Accord prévoit la possibilité de clore le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures le 31 décembre 2013, tandis que l'article 11.3 précise les modalités de cession des ressources restantes.

Le Conseil d'administration a adopté les états financiers le 11 mars 2010 et autorisé leur soumission pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 8 juin 2010.

### 2. Principes comptables essentiels

#### 2.1. Bases d'établissement des états financiers – Déclaration de conformité

Les états financiers du Fonds fiduciaire ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'entérinées par l'Union européenne.

#### 2.2. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS implique le recours à des estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction de la BEI d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables du Fonds fiduciaire.

#### 2.3. Modification des principes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent, sauf sur les points qui suivent.

Le Fonds fiduciaire applique la version révisée de l'IAS 1 - Présentation des états financiers qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ce changement de régime comptable influence uniquement la présentation mais n'a pas d'incidence sur les résultats financiers ou la situation financière du Fonds fiduciaire.

Les modifications apportées à l'IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, élargissent la portée des informations à fournir quant à l'évaluation de la juste valeur et au risque de liquidité. Étant donné que le seul investissement du Fonds fiduciaire est un compte courant auprès de la BEI, cette modification n'a aucune incidence sur les états financiers du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2009.

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) a publié en 2009 les normes et amendements suivants que l'Union européenne n'a pas encore avalisés, raison pour laquelle le Fonds ne les a pas encore adoptés :

- l'IFRS 9 - Instruments financiers (publiée le 12 novembre 2009) ;
- la version révisée de l'IAS 24 - Information relative aux parties liées (publiée le 4 novembre 2009).

#### 2.4. Résumé des principes comptables essentiels

##### 2.4.1. Bases de conversion

Les états financiers du Fonds fiduciaire sont libellés en euros (EUR), sa monnaie opérationnelle.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture de l'état de la situation financière. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans l'état du résultat global.

Les postes non monétaires qui sont évalués à leur coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis sur la



base du taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires évalués à leur juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans l'état du résultat global.

Les éléments de l'état du résultat global sont convertis en euros sur la base des taux de conversion de fin de mois.

#### **2.4.2. Liquidités et équivalents**

Le Fonds fiduciaire assimile à des liquidités et équivalents les comptes courants et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. La BEI a ouvert dans ses livres un compte séparé au nom du Fonds fiduciaire, intitulé « compte du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures » (le « compte courant »).

#### **2.4.3. Contributions**

Outre le donateur fondateur (la Commission européenne), tout État membre de l'Union européenne et tout organisme de financement du développement situé dans un État membre de l'UE peut apporter une contribution en euros au compte du Fonds fiduciaire. Les contributions nettes (hors frais bancaires) sont inscrites dans l'état de la situation financière à la date de leur réception.

#### **2.4.4. Décaissements sur opérations**

Les décaissements au titre d'opérations financées par le Fonds fiduciaire sont comptabilisés en charge à la rubrique *Projets financés* de l'état du résultat global, à la date de leur versement par le Fonds fiduciaire.

#### **2.4.5. Charges administratives générales**

Pour la gestion du Fonds fiduciaire, la BEI est rémunérée par une commission fixe égale à 4 % (quatre pour cent) du montant de chaque contribution effectivement versée au Fonds fiduciaire. Cette commission administrative est destinée à couvrir intégralement le coût de la gestion du Fonds fiduciaire. Les charges administratives générales sont comptabilisées dans l'état du résultat global au prorata sur le reste de la durée de vie du Fonds fiduciaire.

#### **2.4.6. Imposition**

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

### 3. Autres éléments de l'actif

Sont inscrites au poste *Autres éléments de l'actif* les commissions administratives versées d'avance à la BEI – comme expliqué à la note 8.

### 4. Autres dettes

Sont inscrits au poste *Autres dettes* les frais relatifs à l'audit externe des états financiers du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2009. Les frais relatifs à l'audit externe des états financiers du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2008 sont indiqués à titre de comparaison.

### 5. Contributions des donateurs

Les contributions reçues de la Commission européenne et des États membres au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 sont détaillées ci-dessous.

Donateurs	2009 (en milliers d'euros)	2008 (en milliers d'euros)
Autriche	1 000	1 000
Belgique	1 000	-
Commission européenne	108 700	60 000
Finlande	5 000	-
France	5 000	5 000
Allemagne	1 000	1 000
Grèce	1 000	1 000
Italie	5 000	5 000
Luxembourg	2 000	2 000
Pays-Bas	2 000	2 000
Portugal	1 000	1 000
Espagne	10 000	10 000
Royaume-Uni	27 500	5 000
<b>Total</b>	<b>170 200</b>	<b>93 000</b>

### 6. Intérêts et produits assimilés

Aux termes de l'Accord établissant les modalités de mise en œuvre du Fonds fiduciaire, la BEI rémunère les liquidités déposées sur le compte courant sur la base de l'indice EONIA (*Euro Overnight Index Average*).

Pour l'exercice 2009, les produits d'intérêts perçus en rémunération du compte courant ouvert dans les livres de la BEI s'élevèrent à 561 627 EUR (2008 : 2 941 156 EUR).



## 7. Projets financés

En 2009 et en 2008, la BEI a procédé à des décaissements pour les projets suivants :

Projets financés (en milliers d'euros)	2009	2008
<b>Assistance technique</b>		
Interconnexion Éthiopie - Kenya	92	245
CLSG – Interconnexion WAPP	287	777
Centrale hydroélectrique Ruzizi	1 676	-
<b>Total de l'assistance technique</b>	<b>2 055</b>	<b>1 022</b>
<b>Bonifications d'intérêts</b>		
Interconnexion de Caprivi	15 000	-
Corridor de Beira	4 402	-
<b>Total des bonifications d'intérêts</b>	<b>19 402</b>	<b>-</b>
<b>Subventions directes</b>		
Câble sous-marin EASSy	939	60
<b>Total des subventions directes</b>	<b>939</b>	<b>60</b>
<b>Total des projets financés</b>	<b>22 396</b>	<b>1 082</b>

## 8. Charges administratives générales

Pour les exercices 2009 et 2008, la commission de gestion versée à la BEI s'élève à 3 088 000 EUR et 2 020 000 EUR respectivement. Au 31 décembre 2009, 855 000 EUR (2008 : 580 000 EUR) sont comptabilisés dans l'état du résultat global et 5 132 000 EUR (2008 : 2 898 000 EUR) sont inscrits au poste *Autres éléments de l'actif* de l'état de la situation financière en tant que commissions administratives versées d'avance.

## 9. Passifs éventuels

Les passifs éventuels du Fonds fiduciaire sont intégralement composés d'opérations de subvention approuvées mais non encore décaissées. À la date du bilan, celles-ci se montent à 72,9 millions d'EUR (2008 : 62,2 millions d'EUR), dont 52,8 millions d'EUR (2008 : 53,3 millions d'EUR) correspondent à des bonifications d'intérêts, 16,8 millions d'EUR (2008 : 6,4 millions d'EUR) à des actions d'assistance technique et 3,3 millions d'EUR (2008 : 2,5 millions d'EUR) à des subventions directes durant la phase d'investissement. L'accord instituant le Fonds fiduciaire prévoit (article 6.1.2) que les décaissements des subventions au profit des responsables des projets doivent normalement débiter dans les 18 mois suivant l'approbation formelle de l'opération concernée.

## 10. Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture de l'exercice, aucun événement significatif pouvant donner lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2009.

## Rapport des réviseurs indépendants

Au président du comité de vérification  
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT  
98-100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 LUXEMBOURG

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, lesquels comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2009, l'état du résultat global, l'état des variations des ressources des donateurs et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives.

### Responsabilité de la direction de la Banque européenne d'investissement dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la Banque européenne d'investissement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de principes comptables appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par l'Institut luxembourgeois des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et exécuté conformément aux règles d'éthique et en vue

d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère d'états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Une mission d'audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction de la Banque européenne d'investissement, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

À notre avis, les présents états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures au 31 décembre 2009, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Luxembourg, le 11 mars 2010

KPMG Audit S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises



Emmanuel Dollé



## Déclaration du comité de vérification

Les conditions régissant l'approbation des états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, contenues dans les Règles relatives à la création et à la gestion du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, stipulent que les états financiers seront soumis aux instances dirigeantes de la Banque, selon les dispositions prévues par les statuts de cette dernière pour ses propres états financiers. C'est sur cette base que le comité de vérification a émis la déclaration suivante :

### Déclaration du comité de vérification sur les états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'UE.

Le comité institué en vertu de l'article 12 des statuts et de l'article 27 du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

- ayant désigné KPMG comme réviseurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports ;
- ayant noté qu'ils ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 11 mars 2010 ;
  - considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion ;
  - vu les articles 24, 25 et 26 du règlement intérieur ;
- pour autant qu'il sache et puisse en juger,
- confirme que les activités du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;
  - confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et que, à cet effet, il s'est assuré que les opérations du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les statuts et le règlement intérieur ;
  - confirme que les états financiers, composés de l'état de la situation financière, de l'état du résultat global, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie, ainsi que d'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives, donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures au 31 décembre 2009, de ses résultats financiers et de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Luxembourg, le 11 mars 2010

Le comité de vérification

O. KLAPPER

G. SMYTH

E. MATHAY

J. RODRIGUES DE JESUS

D. NOUY

J. GALEA

## ↳ 2. Liste des donateurs, de leurs représentants et des contributions reçues au 31 décembre 2009

(en milliers d'EUR)

Donateur	Institution représentante	Date de signature de l'accord	Contribution annexe annoncée	Contribution effectivement versée
République d'Autriche	Agence autrichienne de développement M. Hannes Bauer	23.04.2007	1 000	1 000
Commission européenne	Commission européenne M. Gary Quince	23.04.2007	108 700	108 700
République fédérale d'Allemagne	Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques M. Hein Winnubst	23.04.2007	1 000	1 000
République française	Agence française de développement M. Jean-Marc Bellot	23.04.2007	5 000	5 000
Grand-Duché de Luxembourg	Ministère des affaires étrangères M. Oliver Maes	23.04.2007	2 000	2 000
République hellénique	Ministère des affaires étrangères M. Panayotis Papanastassiou	23.04.2007	1 000	1 000
République italienne	Ministère des affaires étrangères Mme Gabriella Di Gioia	23.04.2007	5 000	5 000
Royaume de Belgique	Service public fédéral des affaires étrangères et de la coopération M. Philippe Gérard	23.04.2007	1 000	1 000
Royaume d'Espagne	Ministère de l'économie et des finances M. Vicente J. Fernandez	23.04.2007	10 000	10 000
Royaume des Pays-Bas	Ministère des affaires étrangères M. Wim Bekker	23.04.2007	2 000	2 000
République portugaise	Ministère des finances et de l'administration publique Mme Ana Baretto	01.02.2008	1 000	1 000
Royaume-Uni	Département du développement International (DFID) M. John Burton	15.01.2008	30 000	27 500
Finlande	Ministère des affaires étrangères M. Jorma Suvanto	04.06.2009	5 000	5 000
			<b>172 700</b>	<b>170 200</b>



## ➔ 3. Composition du comité de pilotage

### Membres africains

#### Membres du bureau de conférence Transports, énergie et TIC

TRANSPORTS	ÉNERGIE	TIC	AUTRES
Algérie	Afrique du Sud	Nigeria	Burkina Faso
Éthiopie	Sénégal	Kenya	Maroc
Mali	Égypte	Égypte	Nigeria
Gabon	Congo	Zambie	Kenya
Zimbabwe	Ouganda	Niger	

#### Communautés économiques régionales (CER)

- Communauté des États sahélo-sahariens - CEN-SAD
- Marché commun de l'Afrique orientale et australe - COMESA
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest - CEDEAO
- Communauté de développement de l'Afrique australe - SADC
- Autorité intergouvernementale pour le développement - IGAD
- Communauté de l'Afrique de l'Est - EAC
- Communauté économique des États d'Afrique centrale - CEEAC
- Union du Maghreb arabe - UMA

#### Autres

- Commission économique pour l'Afrique - CEA
- Banque africaine de développement - BAfD
- Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique – NEPAD
- Commission de l'Union africaine - CUA

## Membres européens

- République d'Autriche
- Royaume de Belgique
- République de Bulgarie
- République de Chypre
- République tchèque
- Royaume du Danemark
- République d'Estonie
- République de Finlande
- République française
- République fédérale d'Allemagne
- République hellénique
- République de Hongrie
- Irlande
- République italienne
- République de Lettonie
- République de Lituanie
- Grand-Duché de Luxembourg
- République de Malte
- Royaume des Pays-Bas
- République de Pologne
- République portugaise
- Roumanie
- République slovaque
- République de Slovénie
- Royaume d'Espagne
- Royaume de Suède
- Royaume-Uni
- Banque européenne d'investissement
- Commission européenne



## ↳ 4. Groupe des bailleurs de fonds

Pays	Bailleur de fonds	Représentant
République d'Autriche	Austrian Development Bank	M. Oliver Walter
Union européenne	Banque européenne d'investissement	M. Alistair Wray
République fédérale d'Allemagne	Kreditanstalt für Wiederaufbau - KfW	M. Klaus Gühr
Finlande	À désigner	
République française	Agence française de développement	M. Jean-Marc Bellot
Grand-Duché de Luxembourg	Lux-Development S.A.	M. Richard Schmid
République hellénique	Ministère de l'économie et des finances	M <sup>me</sup> Katerina Alesta
République italienne	SIMEST	M. Marco Rosati
Royaume de Belgique	Ministère des finances	M <sup>me</sup> Ariane Meunier
Royaume d'Espagne	COFIDES	M. Fernando Aceña Moreno
Royaume des Pays-Bas	Ministère des affaires étrangères	M. Jan van Renselaar
République portugaise	SOFID	M. Francisco Mantero
Royaume-Uni	Banque africaine de développement - BafD*	M. Gilbert Mbesherususa

\* statut d'observateur

## ➔ 5. Liste des pays africains admissibles

- Angola
- Bénin
- Botswana
- Burkina Faso
- Burundi
- Cameroun
- Cap-Vert
- Comores
- Congo Brazzaville
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Érythrée
- Éthiopie
- Gabon
- Gambie
- Ghana
- Guinée équatoriale
- Guinée-Bissau
- Kenya
- Lesotho
- Liberia
- Madagascar
- Malawi
- Mali
- Maurice
- Mauritanie
- Mozambique
- Namibie
- Niger
- Nigeria
- Ouganda
- République centrafricaine
- République de Guinée
- République démocratique du Congo
- Rwanda
- São Tomé e Príncipe
- Sénégal
- Seychelles
- Sierra Leone
- Somalie
- Soudan
- Swaziland
- Tanzanie
- Tchad
- Togo
- Zambie
- Zimbabwe



## ↳ 6. Liste des acronymes

### A

AFD :	Agence française de développement
AICD :	Étude diagnostique des infrastructures nationales en Afrique
ARREC :	Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO
AT :	assistance technique

### B

BAfD :	Banque africaine de développement
BEI :	Banque européenne d'investissement
BI :	bonification d'intérêts

### C

CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CCFB :	compagnie ferroviaire de Beira
CE :	Commission européenne
CEA :	Commission économique pour l'Afrique
CEEAC :	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEN-SAD :	Communauté des États sahélo-sahariens
CEDEAO :	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEPGL :	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CER :	communauté économique régionale
CFM :	Portos e Caminhos de Ferro de Moçambique
CNUCED :	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COFIDES :	Compañía Española de Financiación del Desarrollo
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CTP :	coût total du projet
CUA :	Commission de l'Union africaine

### D

DBSA :	Development Bank of Southern Africa
DFID :	Département du développement international (Royaume-Uni)

### E

EAC :	Communauté de l'Afrique de l'Est
EASSy :	East African Submarine Cable System
EGL :	Énergie des Pays des Grands Lacs
EIC :	évaluation des impacts cumulatifs
ELO :	Association portugaise pour le développement économique et la coopération

### F

FED :	Fonds européen de développement
FFI :	Fonds fiduciaire pour les infrastructures

### G

GBF :	Groupe des bailleurs de fonds
-------	-------------------------------

### I

ICA :	Consortium pour les infrastructures en Afrique
-------	--

IDA :	Association internationale de développement
IFD :	institution de financement du développement
IGAD :	Autorité intergouvernementale pour le développement

### K

KfW :	Kreditanstalt für Wiederaufbau
-------	--------------------------------

### N

NamPower :	Namibian Power
NEPAD :	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

### O

OeEB :	Oesterreichische Entwicklungsbank AG
OMVG :	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
OMVS :	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal

### P

PA :	prime d'assurance
PDIA :	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
PGES :	plan de gestion environnementale et sociale
PHG :	projet hydroélectrique de Gouina
PPP :	partenariat public-privé
PPPC :	plan de préservation du patrimoine culturel
PPTE :	pays pauvre très endetté
PRP :	plan de réinstallation des populations déplacées

### R

RCA :	République centrafricaine
RDC :	République démocratique du Congo

### S

SADC :	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAPP :	Southern African Power Pool
SD :	subvention directe
SFI :	Société financière internationale
SIMEST :	Società Italiana per le Imprese all'Estero
SINELAC :	Société internationale d'électricité des pays des Grands Lacs
SNEL :	Société nationale d'électricité
SOFID :	Sociedade Para O Financiamento Do Desenvolvimento
SOGEM :	Société de gestion du barrage de Manantali

### T

TIC :	technologies de l'information et de la communication
-------	--

### U

UE :	Union européenne
UMA :	Union du Maghreb arabe

### W

WAPP :	West African Power Pool
WIOCC :	West Indian Ocean Cable Company Ltd.

## ➔ 7. Contributions au rapport annuel et remerciements

Le secrétariat du comité de gestion du Fonds fiduciaire a préparé ce rapport annuel avec l'aimable contribution des entités suivantes :

---

### **Banque européenne d'investissement (BEI)\***

98-100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg

---

### **Commission européenne**

AIDCO C4  
200, rue de la Loi  
B-1049 Bruxelles

---

### **Department for International Development**

1 Palace Street  
UK - London SW1E 5HE

---

### **Southern African Power Pool**

17th Floor Intermarket Life Towers  
77 Jason Moyo Avenue  
Cnr Sam Nujoma Ave/Jason Moyo Street  
Graniteside, Harare  
Zimbabwe

---

### **WAPP**

Zone des Ambassade PK 6  
Cotonou  
République du Bénin

---

### **EGL**

Siege Uprona, B.P. 1912  
Bujumbura  
Burundi

---

### **Kreditanstalt für Wiederaufbau - KfW**

Palmengartenstr. 5-9  
D-60325 Francfort

---

### **Agence française de développement (AFD)**

5, rue Roland Barthes  
F-75598 Paris Cedex 12

---

*\*C'est la Banque européenne d'investissement qui, en tant que gestionnaire du Fonds fiduciaire, a établi les états financiers.*



Pour de plus amples informations,  
prière de contacter :

### Secrétariat

#### Yves de Rosée

Chef du secrétariat

☎ (+352) 43 79 - 82968

✉ (+352) 43 79 - 64999

✉ [y.derosee@bei.org](mailto:y.derosee@bei.org)

#### Anja Schorr

☎ (+352) 43 79 - 82970

✉ (+352) 43 79 - 64999

✉ [a.schorr@bei.org](mailto:a.schorr@bei.org)

#### Banque européenne d'investissement

98-100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 - 1

✉ (+352) 43 77 04

[www.bei.org/acp](http://www.bei.org/acp) – ✉ [info@bei.org](mailto:info@bei.org)



Union européenne Afrique  
Fonds fiduciaire pour les infrastructures

Les articles et informations de ce rapport peuvent être reproduits librement ; la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures de presse.

© Photos : Photothèque BEI.

Mise en page : EIB GraphicTeam.

Imprimé à Mayenne par l'imprimerie Jouve sur papier MagnoSatin, avec des encres à base d'huiles végétales. Le papier utilisé, certifié conformément aux règles du Forest Stewardship Council (FSC), est composé à 100 % de fibres vierges (dont au moins 50 % issues de bois provenant de forêts bien gérées).



**Mixed Sources**  
Product group from well-managed  
forests, controlled sources and  
recycled wood or fibre  
Cert no. BV-COC-856319  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org)  
© 1996 Forest Stewardship Council



# Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures • Rapport annuel 2009



Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement



**Banque  
européenne  
d'investissement**



**Union européenne Afrique**  
Fonds fiduciaire pour les infrastructures

